Orléans Mairie

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

« La maturité des projets pour les Orléanais »

Conseil Municipal du 10 Décembre 2018

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 5 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2019.

L'année 2019 sera ainsi marquée par :

- L'arrivée à **maturité de projets d'envergure** pour les orléanais : centre aqualudique, centre nautique de La source, Musée de la biodiversité (MOBE), Vinaigreries, entre autres
- Le **transfert des équipements déclarés d'intérêt métropolitain** à Orléans Métropole (Musée Historique, Musée des Beaux-Arts, base de loisirs de l'ile Charlemagne, Zénith et Patinoire).
- Le **contrat passé avec l'Etat** qui plafonne l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % impose à Orléans d'adapter sa gestion financière, passant d'un pilotage par l'autofinancement à un pilotage par la dépense brute.

Dans ce cadre, le budget 2019 a été élaboré sur la base d'une **maîtrise des dépenses de fonctionnement** permettant de **préserver l'autofinancement. Les taux de fiscalité restent inchangés et le niveau** d'**investissement est particulièrement soutenu** tout en **maîtrisant la dette**. Tenir ces objectifs est un enjeu majeur pour Orléans dans le contexte des débats nationaux avec réforme de la taxe d'habitation et le contrat passé avec l'Etat

Malgré le transfert d'un certain nombre de dépenses et de compétences à Orléans Métropole, la Mairie demeure la porte d'entrée pour chaque orléanais et va continuer à concentrer ses efforts à la fois sur la proximité pour leur faciliter la vie et sur l'attractivité pour renforcer le positionnement de notre capitale régionale. Ce sont près de 50 M€ qui seront consacrés à des projets d'investissement dont 31 M€ intègrent la dimension développement durable. C'est dire l'effort que la ville entend consentir pour l'éducation, la famille et les politiques de solidarité (6,6 M€), le sport et la jeunesse (20 M€), la politique culturelle et les évènements (11 M€), l'embellissement de la ville et à la tranquillité de ses habitants (8,2 M€), le développement du numérique sans oublier la participation citoyenne.

Le budget 2019 traduit la concrétisation de projets importants pour la vie quotidienne des Orléanais. Il est important pour l'équipe municipale de satisfaire au mieux à leurs attentes et de poursuivre, aux côtés d'Orléans Métropole, les engagements en faveur de la dynamique d'attractivité et de rayonnement, dans le respect des principes de développement durable.

Le Maire Adjoint,

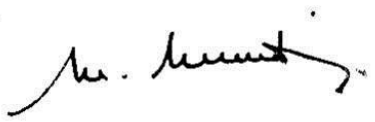

Michel MARTIN

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES 4
I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais 4
1. La priorité donnée à l'éducation 4
2. Le contrat de réussite éducative 5
3. L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes 5
4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées 6
5. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif 7
6. La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux 9
7. La participation citoyenne et la vie des quartiers 10
8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention 11
9. Les pouvoirs de police spéciale 13
II – La gestion et l'embellissement de l'espace public 13
III – La transformation des quartiers 14
PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS 17
I – La culture vecteur d'attractivité 17
II – Le soutien à l'emploi et au commerce 20
1. Une politique en faveur de l'insertion professionnelle 20
2. Le soutien au Commerce 20
3. La Zone Franche Urbaine de l'Argonne 21
III – La promotion du territoire et le label Ville d'art et d'histoire 21
IV – Les principaux événements et animations prévus en 2019 21
PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE 24
PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2019 PAR GRANDES MASSES 27
I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses 27
II- Présentation consolidée des équilibres financiers 29
PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL 29
I - La section de fonctionnement 30
1. Les recettes de fonctionnement 30
2. Les dépenses de fonctionnement 35
II - L'autofinancement 38
III – Le remboursement de la dette 39
IV - La section d'investissement 39
1. L'équilibre global de la section d'investissement 39
2. Un investissement soutenu : un effort d'investissement global de 61 M€ (51 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole) 40
3. Attribution de compensation d'investissement 40
4. Les recettes d'investissement 40
PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES 42
PARTIE VII : FOCUS COMPETENCES ET EQUIPEMENTS TRANSFERES 43
Annexe : Principaux investissements prévus en 2019, par politique publique : 46

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais

1. La priorité donnée à l'éducation

En 2019, le budget consacré aux actions de la politique éducation et centres de loisirs s'élève à 32,4 M€ auxquels s'ajoute le remboursement de l'annuité de la dette liée au PPP du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,8 M€), soit un budget total 2019 de 33,2 M€.

En fonctionnement, le budget s'élève à 27,2 M€ et intègre les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (accueil périscolaire, aide au travail personnel, ateliers éducatifs, Ateliers Ludo Educatifs et accueils de loisirs) et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

En investissement, le budget s'élève à 6 M€, les plus grands projets du plan d'investissement de rénovation et d'équipement dans les écoles Orléanaises commençant à aboutir.

L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre en année pleine de la réforme des rythmes scolaires (retour à la semaine de quatre jours depuis la rentrée scolaire de septembre 2018), avec une nouvelle offre de service pour permettre aux enfants d'accéder à des activités diversifiées et de qualité le mercredi matin. Ainsi, les ALE (Ateliers Ludo Educatifs) viennent compléter les accueils de loisirs ouverts à la journée. Ces dispositifs ont été déployés dans 8 écoles, à raison d'au moins une par quartier : Olympia Cormier, Jean Mermoz, La Madeleine, Pierre Ségelle, Ducerceau, La Cigogne, Bénédicte Maréchal et Pauline Kergomard.

Enfin la volonté de participer à la réussite scolaire des élèves et à leur épanouissement conjuguée à la hausse du nombre d'élèves se traduit par l'augmentation des actions d'éducation artistique avec, par exemple, le développement du Festival « Rendez-vous Conte ! ».

Le budget de fonctionnement affecté à l'Education et aux centres de loisirs comprend notamment :

- les charges de personnel : 17,9 M€
- le coût de la restauration scolaire (3,568 M€)
- la contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé (1,392 M€, +1,4%)
- les dépenses courantes des centres de loisirs (1,207 M€).
- les charges de fonctionnement et les frais financiers du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,563 M€).
- les fournitures et manuels scolaires (0,396 M€),
- le transport scolaire (0,377 M€ dont 0,067 M€ de budget exceptionnel dédié au transport des enfants de Romain Rolland vers le centre de loisirs des Sapins où ils seront scolarisés jusqu'au printemps 2019 pendant les travaux réalisés sur le groupe scolaire).

Le budget 2019 est également marqué par un niveau d'investissement soutenu (6 M€), comprenant notamment la poursuite des grandes opérations immobilières et du programme de rénovation des écoles :

- les travaux de transformation de l'ancien collège de la Bolière pour accueillir l'élémentaire Cadou (1,3 M€),
- la fin des travaux de rénovation de l'école Romain Rolland (0,896 M€),
- l'entretien, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires (1,768 M€) comprenant le plan de sécurisation des écoles,
- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs (jeux, mobilier) et la modernisation de l'équipement informatique des écoles (0,505 M€) avec la poursuite du déploiement du plan numérique, qui a débuté en 2015-2016, et représente à lui seul une dépense de 0,250 M€,
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,470 M€),
- la rénovation du restaurant scolaire Jean Mermoz (0,340 M€)
- l'aménagement des cours d'écoles (0,200 M€),

- la 1ère phase de l'adaptation des locaux de la SEGPA Dunois pour permettre l'extension de l'élémentaire Marcel Proust et en 2020 la création d'un nouvelle maternelle (0,130 M€)
- les équipements et travaux dans les centres de loisirs (0,115 M€).

En 2019, seront également inscrits en dépenses et recettes pour compte de tiers les dépenses et recettes liées aux repas servis dans des collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret pour le contrat de restauration scolaire (1,940 M€).

2. Le contrat de réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe également une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en proposant des projets éducatifs auxquels sont associés les parents.

En 2018, plus de 650 jeunes et leurs familles ont pu bénéficier d'un suivi individuel.

Le budget 2019 de la réussite éducative s'inscrit en stabilité (il est porté par le budget du CCAS d'Orléans et par le budget de la ville d'Orléans pour les clubs coup de pouce clé)

3. L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

La jeunesse est une priorité. Dans le prolongement de la prévention et de la réussite éducative, la Mairie déploie de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations d'animation urbaine.

En 2019, un budget de 4,55 M€ y compris le personnel (dont 3,34 M€ en fonctionnement et 1,21 M€ d'investissement) est spécifiquement consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget s'ajoute à celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2019, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse seront poursuivis notamment le Festival de Hip Hop, la Soirée Jeunes Talents et Orléans Mouv'.

Les subventions de fonctionnement inscrites au budget 2019 s'élèvent à 3,055 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'association ASELQO continue de bénéficier en 2019 d'un important soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,570 M€, et d'une subvention d'équipement de 0,253 M€ (dont 0,150 M€ à titre exceptionnel pour des travaux d'aménagement et d'équipements de centres et du siège de l'ASELQO). D'autres associations de quartiers en faveur des jeunes seront soutenues.

en K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Subventions	**3171**	**3176**	**3185**	**2985**	**3004**	**3070**	**3002**	**3055**
Dont ASELQO	2705	2705	2705	2570	2570	2570	2570	2570
autres subventions	466	471	480	415	434	500	432	485

Enfin, sont inscrits au budget 2019, des bourses projets pour les jeunes (0,014 M€), la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse (0,045 M€) ainsi que le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (0,008 M€).

En investissement, le budget 2019 prévoit la première tranche pour l'acquisition et les travaux des locaux du CNFPT rue de l'abreuvoir (0,900 M€) pour l'emménagement de l'Auberge de Jeunesse, ainsi que 0,050 M€ pour l'entretien des bâtiments jeunesse.

4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2019, le budget consacré à l'action sociale, à la santé et au handicap de la Mairie s'élève à 22,5 M€ (dont 11,4 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie).

LE SOUTIEN AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AUX ACTEURS SOCIAUX

Les subventions inscrites au budget 2019 (8,778 M€) concernent :
- la subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,193 M€), identique à 2018 et à laquelle il convient d'ajouter la réussite éducative (0,048 M€)
-les subventions versées aux associations (0,444 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social : La vie devant soi, le Relais Orléanais, la Fédération de Foyers Clubs.
- la participation au FUL et au FAJ versée à la Métropole (0,092 M€)

SUBVENTIONS ACTIONS SOCIALES								
en K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Subventions	8954	8966	8968	7397	7757	8800	8778	8 778
dont CCAS	8478	8448	8405	7193	7193	8193	8193	8193

La subvention allouée au CCAS par la Mairie permettra de poursuivre l'ensemble des actions :

a- Visant à soutenir les orléanais, et notamment :

- la politique Petite Enfance et ses structures situées dans tous les quartiers, afin d'améliorer l'accueil des tout-petits. 20 nouvelles places en crèche seront d'ailleurs proposées aux familles dans le quartier Saint-Marceau à compter du 1er janvier 2019.

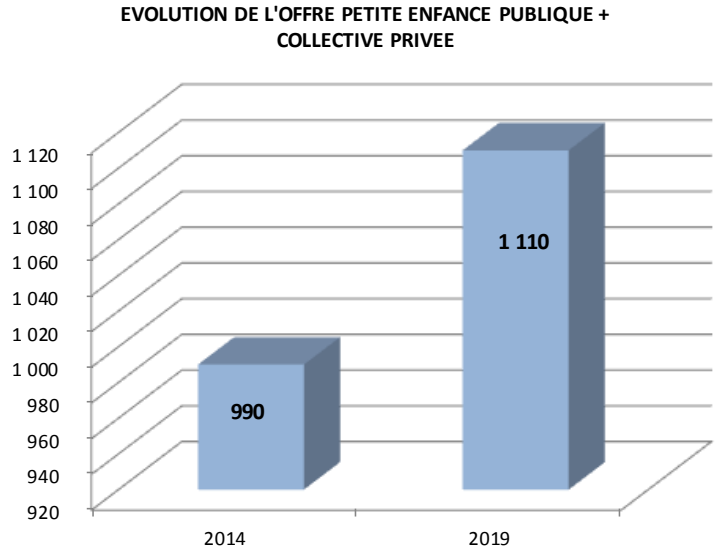

- la politique de solidarité et d'action sociale, avec notamment l'animation de l'Espace Solidarité, l'attribution d'aides facultatives (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé, ….) mais aussi l'accompagnement social des personnes seules ou couples, sans enfant à charge
- la politique des Ainés, incluant le volet hébergement (avec les deux résidences autonomies Isabelle Romée et Alice Lemesle qui ont bénéficié de larges programmes de rénovation), le CLIC intercommunal (et de l'antenne d'Orléans), les services de téléassistance, de portage des repas à domicile et un programme d'animations favorisant le lien social et la lutte contre la perte d'autonomie.
- la politique de prévention de la Santé
- l'animation de la politique handicap en lien étroit avec les associations
- la politique de prévention et de réussite éducative.

b- Contribuant à relever collectivement et localement les défis sociétaux, en développant de nouvelles actions, ainsi le Centre Communal d'Action Sociale :

- coopère à la mise en réseau et la formalisation d'une offre de service en matière d'inclusion numérique pilotée par Orléans Métropole,

- poursuit la mise en place des dispositifs favorisant l'accès aux droits,

- a développé, en complément des dispositifs existants, une possibilité pour les femmes victimes de violence conjugales de mise à l'abri et d'accompagnement social.

LA POLITIQUE SANTE ET LES MAISONS DE SANTE

La santé est un sujet majeur pour l'Orléanais. Attirer de nouveaux médecins est une priorité. Ainsi l'année 2019 sera consacrée à la poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé favorisant ainsi leur installation, en lien avec Orléans Métropole, les communes de notre territoire et le contrat local de santé publique. Il s'agit, ensemble, de contribuer au maillage du territoire et à offrir une offre de service aux praticiens et à leur famille.
Consciente de la nécessité de maintenir une offre de soins de proximité, la Mairie a initié plusieurs projets de création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).
Après la MSP de Saint Marceau suivra celle du Centre-Ville qui ouvrira en 2019, portant à 4 le nombre de MSP sur le territoire communal.

Une dépense de 0,200 M€ est proposée en 2019 pour la finalisation des travaux de la MSP St Marceau.

Par ailleurs, en lien avec le CCAS d'Orléans, les actions de prévention sont poursuivies (0,042 M€) avec notamment les Rendez-vous de la Santé qui permettent d'apporter une information gratuite et accessible à tous, ainsi que l'appui aux associations (0,085 M€).

LA POLITIQUE HANDICAP

Dans le cadre de la politique Handicap, le budget 2019 prévoit 0,011 M€ pour le versement de subventions aux associations, 0,012 M€ pour la mise en place du projet ACCEO facilitant l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes ainsi que 0,500 M€ pour la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'insertion professionnelle, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans atteint 8,33% (bilan social 2017), taux supérieur au seuil de 6% fixé par la loi.

5. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

La politique sportive de la Mairie d'Orléans a pour objectif de développer la pratique sportive, de compétition ou de loisirs, afin de permettre au plus grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social. De gros efforts sont portés sur les équipements. Plusieurs gymnases ont fait l'objet de grosses rénovations, d'autres sont flambant neufs, comme le gymnase Georges Chardon à Saint Marceau ou l'Argonaute à l'Argonne. Un nouveau gymnase verra le jour à proximité du futur collège nord est.

En 2019, le budget consacré aux actions en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'élève à 29,5 M€ auxquels s'ajoute le remboursement de l'annuité de la dette liée au PPP gymnase Georges Chardon (0,4 M€), soit un budget total 2019 de 29,9 M€ (dont 4,9 M€ de frais de personnel, 6 M€ de fonctionnement courant et 19 M€ d'investissement).

Parmi les actions prévues inscrites au budget 2019, figurent :

- l'opération de construction du centre aqua-ludique de centre-ville, ainsi que la rénovation complète du complexe nautique de La source, avec de nouveaux bassins.
- le programme d'entretien du patrimoine sportif de la Mairie (gymnases, stades, Palais des sports, piscines, base de loisirs de l'Ile Charlemagne…),
- le soutien apporté aux clubs sportifs, pour réaliser leurs projets et accompagner leurs succès,
- l'accueil d'évènements sportifs majeurs, qui concourent à l'animation de la ville, à son rayonnement et donc à son attractivité, tels que l'Open d'Orléans – Internationaux de Tennis, la coupe du monde de

Sabre Dames, le French-International Challenge de Badminton ou encore l'accueil en 2019 des Championnats d'Europe Universitaire de Rugby à 7.

SOUTIEN AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS

A noter, la déclaration d'intérêt métropolitain de la base de loisirs de l'ile charlemagne, de la patinoire ainsi que le transfert de la compétence soutien aux clubs de sport professionnels au 1er janvier 2019. Ces transferts conduiront à modifier le budget de la Ville dans le courant de l'exercice 2019: les crédits budgétaires relatifs à ces équipements et compétences n'apparaitront plus sur le budget de la Ville et seront inscrits au budget de la Métropole. Les dépenses ainsi transférées seront compensées par diminution de l'attribution de compensation.

En 2019, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec un budget de 3,46 M€ :

- la subvention à Orléans Loiret Basket (1,012 M€), à laquelle s'ajoute l'acquisition de prestations (0,263 M€). En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,033 M€),
- les subventions versées aux clubs sous contrat d'objectifs (1,224 M€),
- la subvention à la SASP USO Foot (0,420 M€), à laquelle s'ajoute l'acquisition de prestations (0,082 M€). En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,127 M€),
- les subventions versées aux clubs subventionnés, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,439 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives (0,255 M€).
- les subventions ponctuelles (0,099 M€) pour des manifestations organisées par des clubs.

PRINCIPALES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS		
en M€	**BP 2018**	**BP 2019**
Total (hors DSP patinoire)	**3,37**	**3,46**
Dt Orléans Loiret Basket	1,01	1,01
Dt USO Foot + SASP	0,46	0,46
dt USO Foot association	0,04	0,04
dt SASP Orléans Loiret Football	0,42	0,42
Dt USO Judo	0,34	0,34
Dt Sté Municipale Orléans Gym	0,22	0,22
Dt Rugby Club Orléanais	0,17	0,17
Dt Orléans Loiret Basket Asso	0,23	0,23

En complément, la gestion du complexe du Baron en délégation de service public amène au versement d'une subvention au délégataire de 0,405 M€ (solde dépenses/recettes).

GESTION DES EQUIPEMENTS, FOURNITURES, ENTRETIEN, FLUIDES

Le budget de fonctionnement comprend notamment :

- les dépenses d'énergies des équipements sportifs (0,405 M€)
- les fournitures et petits équipements (0,256 M€)
- l'entretien et la maintenance des équipements sportifs (0,277 M€)
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,296 M€).

Les recettes comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et Orléans Vous Coach, les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases, île Charlemagne…) pour 0,800 M€

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES ET INTERNATIONALES

En 2019, Orléans continuera d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville : Open d'Orléans, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton ainsi que les Championnats d'Europe Universitaire de Rugby à 7 …

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2019 (19 M€)

Les principaux projets d'investissement prévus au budget 2019, dans le cadre de la politique sportive concernent notamment :
- les travaux de rénovation du complexe nautique de la Source (12 M€),
- l'opération de construction du centre aqualudique de centre-ville (3,5 M€),
- le gymnase du nouveau collège Orléans Nord-Est (0,707 M€)
- la poursuite des travaux de rénovation des équipements sportifs (0,670 M€),
- la rénovation des vestiaires du stade Jancou (0,550 M€)
- Des travaux de rénovation et construction de vestiaires et sanitaires de l'Ile Arrault pour la pratique sportive (0,300 M€) et une subvention d'équipement pour la gestion de l'hippodrome (0,060 M€)
- le gymnase Georges Chardon qui, dans le cadre d'un contrat de partenariat, fait l'objet d'une inscription de (0,247 M€),
- les travaux de rénovation du gymnase Gaston Couté (0,200 M€),
- des subventions pour l'équipement des clubs (0,100 M€).

6. La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux

La Mairie a la volonté de faciliter la vie des orléanais et d'inscrire Orléans dans la dynamique de « Smart City ».
Consciente de la volonté des usagers de bénéficier de services plus réactifs et plus fluides, la ville d'Orléans s'est engagée dans une démarche de ville intelligente dont un des axes forts est la simplification de la vie des usagers, dans une logique de « ville plus facile ».
Cette volonté se traduit notamment par le développement d'une nouvelle offre digitale, comme le déploiement du wifi public ou encore la mise en œuvre d'un portail citoyen repensé.

L'INNOVATION PAR LES SERVICES

La Ville a également engagé une démarche d'innovation publique dite démarche « centrée utilisateur ».
Cette démarche s'appuie sur des étapes d'exploration des pratiques des usagers pour mieux comprendre les besoins et les usages des habitants puis co-construire avec eux des solutions. Cette approche, très collaborative et pragmatique, conduit le plus souvent à l'élaboration de "prototypes" qui sont testés auprès des usagers puis amendés avant mise en œuvre.
A l'échelle de la Ville, des projets visant à améliorer le parcours d'inscription en crèche, à contribuer au réaménagement de la médiathèque centrale ou à développer l'attractivité du centre-ville sont ainsi engagés. Ce dernier projet, qualifié « d'expérience du centre-ville », s'est appuyé initialement sur une phase d'observation des attentes et des difficultés des usagers ; des ateliers regroupant usagers, commerçants, start-ups, services de la ville ont ensuite été organisés, et ont permis de formaliser plusieurs pistes de solutions, testées cet été place du Martroi et aux Halles Châtelet. Des lieux de pause offrant une diversité d'usages (jeux pour enfants, sport, lecture, détente…) devraient ainsi voir le jour en différents points en centre-ville.

LE WI-FI PUBLIC

Orléans dispose actuellement de plus de 70 points de connexions. Tous les quartiers sont couverts par le dispositif Wi-Fi. La majorité est implantée dans les lieux fréquentés du centre-ville et les parcs et jardins.

En 2019, l'installation de bornes Wi-Fi urbain en centre-ville d'Orléans se poursuivra notamment dans la zone touristique de l'intra-mail et à proximité des grands équipements culturels et sportifs (MBA, MOBE, FRAC…).

NUMERIQUE / SIG :

Au budget 2019, 0,022 M€ seront dédiés notamment à la maintenance de logiciels, et à des prestations de services.

A côté de ses propres actions, la Mairie accompagne de nombreuses initiatives comme celle qui se développe aujourd'hui autour du e-sport.

L'association OREGAMI a pour objet de promouvoir la culture numérique sur le territoire orléanais, et principalement la création via les outils numériques : jeux vidéo, web-séries, films d'animation, retro-gaming, internet, innovation numérique. Elle a organisé en février 2016 l'Orléans Game Show 1, au gymnase Bernard Pellé. Fort de cette première expérience, en février 2017, l'Orléans Game Show 2 s'est tenu au Palais des Sports à Orléans et a ressemblé 350 joueurs venus de toute la France et 4000 visiteurs venus se familiariser avec les jeux en réseaux.

En 2019, afin de soutenir l'organisation d'une nouvelle édition dédiée à l'e-sport et au numérique, il est proposé de mettre gratuitement à disposition le Palais des Sports et de soutenir cette manifestation à hauteur de 0,060 M€.

7. La participation citoyenne et la vie des quartiers

Afin de porter le niveau d'ambition des projets pour Orléans, la Marie souhaite les co-construire avec ses habitants.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le cadre de la charte de la participation citoyenne adoptée en octobre 2014, l'implication des habitants et des associations aux choix d'aménagement et à l'élaboration des projets de leur quartier est un axe fort de la politique de gouvernance développée par la Mairie d'Orléans. Les Conseils Consultatifs de Quartiers (CCQ) sont, entre autres, des lieux d'échanges et de réflexion qui témoignent de l'engagement de la Municipalité en faveur de la proximité et de la concertation avec tous. Par ailleurs, afin d'ouvrir plus largement la concertation et d'innover dans ce domaine, la Mairie d'Orléans a créé le service Vie Citoyenne en 2015. C'est ainsi qu'en 2017, le budget participatif a pu être expérimenté à l'échelle de la Ville.

Le budget dédié à la participation citoyenne (0,076 M€) permet notamment de mettre en œuvre :

- des actions de communication,
- la participation et la mobilisation des habitants dans les quartiers (visites sur site, réunions publiques, ateliers, tenue de marchés, assemblées générales de quartiers...),
- des animations dans les quartiers (fête des voisins, animations diverses),
- des réunions d'information et de coordination organisées avec les adjoints de quartier,
- des actions des CCQ (animations, expositions…) et des échanges transversaux à l'échelle de l'inter CCQ

Afin de mettre en œuvre très concrètement cette volonté de concertation, il est également proposé d'organiser de nouveaux « living labs » au cours de l'année 2019, tests grandeur nature de services ou de nouveaux usages que la commune souhaiterait développer. Les services concernés par ces tests sont les services à la population (type services aux familles) ou les services à développer pour accroître l'attractivité du centre-ville (0,020 M€).

LES AMENAGEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

L'enveloppe dédiée à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants et des conseils consultatifs est reconduite à hauteur de 0,500 M€.

Ces crédits budgétaires sont dédiés à la réalisation de petits aménagements permettant l'aménagement d'aires de jeux, la mise en accessibilité de l'espace public, son embellissement, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement. Les projets sont validés

dans le cadre de revues de projets pilotées par les adjoints de quartiers avec la participation des élus thématiques et des services concernés.

Ce dispositif particulièrement réactif permet de réaliser des aménagements à partir de l'expression des besoins par les habitants dans les quartiers ou des conseils consultatifs.

Un complément à hauteur de 0,300 M€ est inscrit au titre d'un budget participatif par lequel les investissements sont proposés et décidés directement par les habitants.

LES MARCHES DE PLEIN AIR

Les marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers. Les 17 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine.

Le budget consacré à ces 17 marchés s'élève, en 2019, à 0,030 M€ pour le fonctionnement et à 0,020 M€ pour l'investissement.

Les recettes, liées à l'activité des marchés sont inscrites en stabilité (0,320 M€).

LA VIE ASSOCIATIVE

Concernant le monde associatif, la Mairie a à cœur de soutenir les nombreux bénévoles qui œuvrent à l'animation de la Ville.

La manifestation Rentrée en Fête (0,060 M€), permettant à plus de 500 associations de présenter leurs activités, renseigner le public, enregistrer les inscriptions et proposer des démonstrations, se tiendra en septembre 2019 pour la 17ème édition.

La Ville soutient la vie associative à travers le fonctionnement des sites dédiés spécifiquement aux associations (Maison des Associations Sainte Catherine, Sainte Beuve et Olympe de Gouge).

Avec une quarantaine d'associations sur le quartier de La Source, la manifestation « Festiv'assos » sera reconduite et permettra à tous ses habitants de bénéficier de ce moment privilégié d'échanges avec le monde associatif.

8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

La sécurité reste un axe fondamental de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais.

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Cette politique regroupe 2 domaines d'activité :

- Les policiers municipaux chargée d'assurer la sécurité.
- Le CSO, centre névralgique de la sécurité et de la tranquillité publique qui s'appuie sur un maillage de caméras de vidéo-protection. Ce centre fonctionne sans discontinuer (vidéo, radio, gestion des alarmes, des bornes du centre ancien,…).

Pour assurer ces missions dans la continuité des années précédentes, le budget de la police municipale s'élève à 7 M€ :

- 6,7 M€ en fonctionnement, dont 6,4 M€ de frais de personnel, le solde (0,3 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale (vêtements de travail, fournitures pour les équipes et les animaux, frais vétérinaires, entretien et maintenance des matériels radios, éthylotest, euro lasers et PDA, entretien du parc automobile) et des charges plus spécifiques (opération armement, gestion de la vidéo protection, traitement des situations d'ivresse publique manifeste).

- 0,3 M€ en investissement : équipements de vidéo-protection, sécurisation des équipements publics, renouvellement de véhicules et achat de matériel et en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement.

LE DISPOSITIF DE PREVENTION MEDIATION

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et maintenant Dauphine contribuent, par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage. Leurs missions seront à nouveau renforcées en 2019

LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION ET PROGRAMME DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La décision du Département du Loiret de mettre fin à son dispositif de Prévention spécialisée a conduit la Mairie à créer un service éducatif de prévention à compter du 1er janvier 2014.

Le programme de prévention de la délinquance repose sur la lutte contre le décrochage scolaire, à travers l'accompagnement parental et le suivi éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

Le dispositif « plateforme » permet, à travers les chantiers éducatifs de travailler sur l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire et de les guider vers l'insertion professionnelle.
Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement, baptisé « passerelle », a pour but de travailler sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

En 2019, les dispositifs « Passerelle » et « Plateforme » seront pris en charge par la Métropole en cohérence avec le transfert de la prévention spécialisée du Département du Loiret à Orléans Métropole. Orléans participe financièrement à cette politique à hauteur de 0,200 M€.

En complément, la ville agit à travers :

L'accompagnement parental qui permet aux parents de bénéficier d'un suivi personnalisé dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

Le dispositif des Travaux d'Intérêt Général qui constitue une alternative à l'incarcération et contribue à la prévention de la récidive. Depuis plusieurs années, les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif. L'ambition de la Mairie est d'augmenter progressivement le nombre d'heures d'accueil, tout en assurant un suivi précis des bénéficiaires.

LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS »

Le dispositif Carrefour des Parents, porté par le CCAS, a été initié par la Mairie d'Orléans en 2004. Conçu comme un lieu d'échange autour de thématiques choisies par les parents et basé sur l'anonymat et la convivialité, le Carrefour s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention.

Une dizaine de réunions sont proposées chaque mois à travers la ville, en différents horaires et lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges, locaux des associations de proximité et de l' ASELQO.

Les parents expriment librement leurs interrogations, doutes, attentes, voire leur souffrance en présence de professionnels (médecins, psychologues, acteurs sociaux-éducatifs, parents relais).

L'objectif est d'aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, au quotidien et sur le long terme.

Avec près de 1 500 parents rencontrés chaque année, le dispositif a dépassé ses objectifs initiaux (toucher 1 000 parents par an sur la base de 10 parents par réunion).

LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS

Le dispositif parents-relais, porté par le CCAS, complète les différentes actions de prévention (0,105 M€) en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

9. Les pouvoirs de police spéciale

Cette politique soutenue par une dotation globale de fonctionnement de 0 ,398 M€ vise :

- à assurer les travaux d'office en cas de défaillance des propriétaires dans les cas d'insalubrité ou d'immeubles menaçant ruine (0,005 M€ en dépenses / recettes) avec pour cette deuxième fonction l'accompagnement préalable d'experts via un marché spécifique (0,020 M€) ;
- à lutter contre les pigeons en ville via des prestations de capture (0,015 M€), à contrôler les émergences sonores et à mettre en œuvre toutes autres actions au titre des fonctions hygiène et salubrité en vue de faire respecter la tranquillité publique (0,005 M€) ;
- à mettre en œuvre les pouvoirs de police du maire en matière de sécurité incendie et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Afin d'accompagner les exploitants d'ERP, il est proposé d'inscrire une dépense en 019 pour diligenter des expertises et des missions de conseil (0,005 M€ en fonctionnement).

II – La gestion et l'embellissement de l'espace public

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, d'abord dans le cadre des conventions de gestion transitoire en 2017, puis complètement à compter du 1er janvier 2018, seules les dépenses afférentes aux compétences restant municipales sont désormais inscrites au budget, à savoir les espaces verts communaux (parcs et jardins / espaces attenant aux bâtiments publics), le fleurissement (colonnes végétales), les sapins de Noël, l'entretien des aires de jeu, l'entretien et le traitement des fontaines, la gestion des décorations de noël, l'entretien des arbres dans les parcs et jardins, le concours de roses.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

Le budget de la gestion de l'espace public s'établit à 4 M€ y compris frais de personnel, dont notamment :

Le budget de fonctionnement alloué en 2019 aux missions de gestion de l'espace public s'établit à 0,624 M€ et intègre notamment :

- l'entretien des parcs et jardins pour 0,483 M€ dont les prestations confiées à des entreprises et l'achat de fournitures horticoles, la réalisation et l'entretien des colonnes végétales de la rue Jeanne d'Arc, le remboursement à la Métropole des mises à disposition de services, l'entretien des aires de jeux,
- la gestion des décorations de Noël pour 0,048 M€,
- l'occupation du domaine public pour 0,033 M€ pour la maintenance des logiciels de gestion des prestations de mise à disposition du domaine public ; cette activité contribuant à percevoir des recettes à hauteur de 0,897 M€ (rôle de voirie, redevance de manèges, taxis et commerces ambulants, TLPE, …),
- l'entretien, et l'achat de fournitures pour les fontaines pour 0,034 M€,
- les petits équipements et l'outillage des équipes pour 0,023 M€.

Le budget de fonctionnement 2019 comprend également le remboursement par la ville à Orléans Métropole des personnels mis à disposition pour la gestion des espaces verts (2 M€).

Le budget d'investissement relatif aux opérations d'aménagement et d'embellissement de l'espace public (1,178 M€) concerne :

- la remise en lumière de l'Intramail (0,410 M€),
- l'enfouissement des réseaux dans le cadre la réhabilitation de la rue de l'Union (0,300 M€)
- l'amélioration des espaces verts et du fleurissement (0,131 M€) et l'entretien / rénovation d'aires de jeux (0,260 M€),
- le renouvellement des décorations de Noël (0,040 M€),
- le renouvellement des arbres des parcs (0,020 M€),
- les travaux sur les fontaines (0,011 M€).

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de dépénalisation du stationnement payant sur voirie, induisant de nouvelles dépenses et recettes. Avec un périmètre du stationnement payant stabilisé, et sur la base du 1er retour d'expérience sur la dépénalisation.

En complément, l'expérimentation de stationnement connecté, en 2017/2018 s'est avérée très positive, tant du point de vue du service apporté à l'usager que pour le suivi de l'activité par la collectivité. Ainsi, un marché public pour le déploiement de ce service a été lancé au 2ème semestre 2018, et il est proposé de poursuivre le déploiement du stationnement connecté en 2019.

Les dépenses de fonctionnement (1,062 M€) concernent notamment l'exploitation du parc d'horodateur et des nouveaux moyens de paiement associés pour une recette de stationnement sur voirie estimée à 3,606 M€.

L'entrée en vigueur de la loi sur la dépénalisation du stationnement en 2018 a conduit au remplacement de l'amende de police par la redevance post stationnement dont le produit est recouvré par la Mairie et reversée à Orléans Métropole. Il a été décidé que cette nouvelle mesure serait tout à fait neutre pour les orléanais en maintenant un tarif inchangé à 17 €.

Le budget 2019 intègre les dépenses relatives à la dépénalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement). Ces dépenses sont inscrites en stabilité par rapport à 2018 : 0,401 M€ de dépenses intégralement compensées par une recette de même montant correspondant au remboursement par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépénalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.

Le budget d'investissement 2019 (0,115 M€ en dehors du reversement de la recette de FPS à la Métropole) permettra de mener l'opération de déploiement du stationnement connecté.

III – La transformation des quartiers

LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans la Convention Territoriale de l'Argonne sont réalisés à 98 %.

Les investissements inscrits au budget 2019 (0,450 M€) concernent la poursuite des travaux d'aménagement de l'espace public, avec :

- la reconfiguration du Centre d'Animation Social Marie Stuart (correspondant à la phase 1 de l'opération création de la «voie des écoles» et réaménagement des abords du gymnase Landré (0,250 M€),
- La requalification des rues Edouard Lalo, Léo Delibes et une partie de la rue de la Borde (0,200 M€),

Dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne, 0,042 M€ de subventions d'investissement sont inscrites au budget 2019 (hors subventions de l'Argonaute) et concernent :

- la requalification des rues Lalo, Delibes et partie de la rue de la Borde (ANRU 0,020 M€) ;
- la reconfiguration du Centre d'Animation Social : (ANRU 0,010 M€) ;
- l'ingénierie, communication (ANRU 0,009 M€)
- la rue des Jacobins et le Jardin « Enchanté d'Alice » (ANRU 0,003 M€) ;

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS

La politique d'aménagement urbain se poursuit en 2019 au travers de projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

L'ambition pour le centre-ville est réaffirmée au travers en particulier des grandes actions suivantes :

- **ZAC Carmes Madeleine** (0,6 M€) La ZAC est entrée en 2018 dans sa 2ème phase opérationnelle sur le site Madeleine après avoir été précédemment engagée sur la rue des Carmes. Elle sera poursuivie en 2019 avec la 3ème phase correspondant au début des restructurations et constructions nouvelles et au travers du lancement de leur commercialisation. Un premier concours promoteurs/architectes pour les immeubles de logements collectifs situés au sud du site qui répondra aux besoins des programmes et des futurs habitants sera lancé.

  La Ville y prévoit en outre le lancement des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire du centre ville (ZAC ou régie) et le lancement d'une étude de programmation pour la réalisation d'un groupe scolaire.

  Les études relatives à la création d'un parc de stationnement souterrain à l'ouest du site seront poursuivies pour en arbitrer le programme et le mode de réalisation.

  Cette ZAC est en outre destinée à accueillir l'implantation d'unités d'enseignement supérieur, une étude planifiant l'arrivée de 4 000 étudiants sur ce site.

- **Aménagement des voiries hors périmètre de la ZAC Carmes-Madeleine** (0,675 M€). Après la requalification de la rue Notre Dame de Recouvrance en 2016 et la rue de Limare en 2017, il convient de procéder à la requalification de la place CANOPEE

- La campagne de **ravalement de façades** (1 M€). Celle-ci, engagée depuis 2002, se poursuit chaque année à un rythme soutenu et régulier de l'ordre de 90 nouveaux dossiers traités chaque année, soit à fin 2018 plus de 1 100 façades et 12,2 M€ de subventions versées.

Par ailleurs, le développement urbain se poursuit dans les quartiers et au travers de nouvelles ZAC

QUARTIERS NORD ET OUEST

Outre l'opération d'écoquartier des Groues portée par la Métropole, le développement des quartiers Nord et Ouest se poursuit au travers des ZAC en cours Sonis et Coligny. En outre, une opération est lancée pour le Sanitas.

- **Opération du Sanitas** (0,050 M€) : Les études de restructuration du Relais Orléanais étant relancées par l'association, la ville a lancé au cours de l'année 2018 l'aménagement du site, propriété de la ville, ainsi qu'une procédure de désignation d'un aménageur actuellement en cours.

- Une autre étude est proposée pour accompagner les réflexions sur l'évolution **du secteur de l'ancienne prison,** ceci dans la perspective de l'implantation du centre aqualudique et du projet Bel Air par le bailleur SNI (0,038 M€)

- Par ailleurs, une enveloppe de 0,256 M€ permettra des interventions sur les diverses zones d'aménagement urbain (études et travaux) notamment des travaux de voirie au sud de la ZAC Sonis afin de permettre le désenclavement d'une opération immobilière. Il en est de même au niveau de la nouvelle rue Ste Croix en prolongement de la ZAC et du Faubourg St Vincent.

QUARTIER SUD LOIRE

- **Résidence Dauphine** (1M€) le programme de renouvellement urbain du secteur Dauphine dans le quartier Saint Marceau, formalisé par le protocole d'accord signé le 25 juin 2012 entre la SA d'HLM France Loire et la ville d'Orléans, arrive dans sa dernière phase de réalisation.

  Ce dernier a permis avec succès, par une intervention ambitieuse sur l'habitat, les espaces publics, ainsi que la création de nouveaux équipements, d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants et d'améliorer son attractivité.

  Le programme de travaux réalisés en 2018 a permis de poursuivre la requalification des rues aux abords du centre commercial et des résidentialisations (dernières opérations) ; reste à lancer, mi-septembre, la requalification de la rue des tulipes. En 2019, il s'agira d'engager les travaux de création de la nouvelle voirie de désenclavement reliant la rue des jacinthes à la rue des Anguinis et ce dans le cadre du programme de construction de quelques pavillons par France Loire
  Par ailleurs, une étude de commercialité répondant aux enjeux de positionnement et d'attractivité du centre commercial a été menée en 2017-2018. Fort des conclusions, il est proposé de lancer de travaux d'embellissement de la façade. Ces derniers seront réalisés au 2ème semestre 2019 et portés par la copropriété dont la ville d'Orléans fait partie.

- **ZAC Jardin du Val Ouest** (0,200 M€) : Après la création de la ZAC intervenue en juillet 2018, l'aménageur de la ZAC, la SEMDO, poursuivra en 2019 les études et élaborera le dossier de de réalisation de la ZAC en vue de son ouverture à l'urbanisation. Des ateliers de co-construction avec les riverains permettront de finaliser le projet d'aménagement.

ACTION FONCIERE

Au titre des acquisitions foncières, une enveloppe de 0,340 M€ est inscrite. Elle permet de pouvoir faire face à des opportunités de préemptions ou d'acquisitions amiables hors acquisitions rattachées aux politiques publiques concernées.

Parallèlement, des recettes de cessions foncières ont été inscrites pour un montant de 5,1 M€.

PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

Le projet métropolitain a fixé un cap : être parmi les 15 Métropoles françaises qui comptent. Capitale régionale, Orléans a toute sa part à prendre dans cette ambition.

I – La culture vecteur d'attractivité

La politique culturelle de la ville maintient son orientation autour de 3 axes majeurs :

- **Le spectacle vivant,** avec le soutien des acteurs du théâtre d'Orléans, de la Smac et des compagnies artistiques du territoire, dans et hors les murs.
- **L'art et l'architecture,** avec la nouvelle dynamique des musées, l'accompagnement du FRAC et de la deuxième édition de la biennale d'architecture
- **La vie des idées,** avec la poursuite de la manifestation *Les Voix d'Orléans-rencontres de la francophonie* pour sa quatrième édition, la participation au projet de *Cannes 1939 à Orléans* et le soutien aux projets des associations qui font vivre les idées.

Les principales actions de politique culturelle porteront sur **la poursuite de la dynamique des grands établissements et services culturels** dont les programmes d'activités présentent une très riche diversité de propositions artistiques ou culturelles : médiathèques, conservatoire musique, danse et théâtre et musées, ainsi que les actions portées par le service des archives.

Les **interventions Hors les murs** sur les places publiques sont devenues un rendez-vous attendus des orléanais et des habitants de la Métropole. Elles permettent la rencontre entre le public et les artistes et donnent à la ville une nouvelle dynamique.

Le soutien aux musiques actuelles se poursuit avec les partenaires de l'Astrolabe et de « Musique et Equilibre ». Ainsi le festival **Jazz à l'évêché** sera l'occasion de développer un projet artistique et pédagogique autour de la musique de rue avec la production d'une *Second Line.*

La vie des idées trouvera dans la quatrième édition des **Voix d'Orléans-rencontres de la francophonie** un espace de rencontres et de débat autour des questions liées à l'information.

Cannes 1939 à Orléans rappellera les conditions de la naissance du festival de Cannes, festival de la liberté d'opinion et d'expression créé en réaction au fascisme.

Le 500ème anniversaire de la mort de Léonard de Vinci sera commémoré au travers de l'exposition *Léonard et les Robots,* à la Collégiale Saint-Pierre le Puellier, avant une tournée en Europe.

En 2019, pour atteindre les objectifs, les crédits sont inscrits pour 29,7 M€ y compris frais de personnel et programme d'investissement (10,7 M€).

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE :

- **La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :**

Une enveloppe de 0,138 M€ est inscrite pour poursuivre la présence de l'art sur l'espace public au travers de performances, expositions (dont Marc Petit au Campo Santo) et propositions artistiques hebdomadaires en centre-ville et également dans les quartiers.

Le festival Jazz à l'évêché s'inscrit dans cette démarche : un budget de 0,140 M€ est proposé.

- **Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques**

Dans ce cadre, la mairie participe au financement de la 2ème Biennale d'architecture (0,050 M€) et confirme son soutien au festival Jazz or Jazz porté par la Scène nationale (0,100 M€).

Les structures du théâtre : 2,658 M€
Un budget en stabilité pour l'ensemble des entités composant l'offre de spectacle vivant labélisé par l'Etat et le CADO dans un contexte de changement de direction au CDN et au CCN, de projets sur l'espace public et de projets réalisés en commun.

L'aide apportée aux associations et aux partenaires : 1, 433 M€
La subvention d'équilibre à l'Astrolabe, Scène de musiques actuelles, s'élève à 0,412 M€ comme le prévoit le contrat de délégation de service public, le soutien aux musiques actuelles étant une priorité politique.

L'organisation du concours international de piano, proposera la 8ème édition du concours Brin d'herbe, un budget de 0,120 M€ est inscrit pour soutenir cette structure et ses projets.

Le festival Hop Pop Hop sera accompagné à hauteur de 0,05 M€ contre 0,03 M€ en 2018.

D'une manière générale les enveloppes prévues pour le soutien aux associations sont en stabilité (0,850 M€).

- **Les établissements culturels et l'action culturelle**

Le réseau des médiathèques, (**0,482 M€** hors frais de personnel) poursuit la définition du nouveau projet scientifique culturel éducatif et social. Il vise le développement des publics à travers la mise en place de la gratuité des abonnements et la transmission des connaissances adaptées aux diverses pratiques de vie, au moyen des medias traditionnels mais également des nouvelles technologies. L'augmentation de crédits par rapport au BP 2018 concerne en partie la croissance des achats de contenus numériques de plus en plus utilisés par les usagers.

Le conservatoire, (**0,152** M€, hors frais de personnel), fort de ses 1250 élèves, poursuit sa démarche d'excellence et d'évolution pédagogique.

L'année 2019 sera l'occasion d'affiner le travail programmatique en vue du transfert vers le nouveau conservatoire prévu sur le site de la tête nord du pont de l'Europe avec l'Astrolabe pour en faire une cité musicale.

La poursuite du nouveau projet muséal ouvert à tous les publics avec des expositions temporaires et des actions culturelles pour un budget total de 0,347 M€.

A noter, la déclaration d'intérêt communautaire du Musée des Beaux-arts, du Musée Historique et du Zentih et le transfert de ces équipements à Orléans Métropole au 1er janvier 2019.
Ces transferts conduiront à modifier le budget de la Ville dans le courant de l'exercice 2019: les crédits budgétaires relatifs à ces équipements et compétences n'apparaitront plus sur le budget de la Ville et seront inscrits au budget de la Métropole. Les dépenses ainsi transférées seront compensées par diminution de l'attribution de compensation.. Le MOBE, quant à lui, sera transféré à l'issue des travaux de réhabilitation.

Au musée des Beaux-Arts :
- Les travaux suivis de la réouverture des salles du XIXème siècle
- L'exposition Jean-Marie Delaperche
- L'exposition Contrepoint

A l'Hôtel Cabu :
- Caves et carrières, exposition proposée par le pôle archéologique municipal
- Mise en valeur du bâtiment par la rénovation de l'espace public à proximité

Au MOBE, muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement :

- La poursuite du chantier des collections et de l'écriture du discours scientifique et du parcours muséographique et la réalisation des travaux tout au long de l'année, ainsi que la préparation de la réouverture

Les archives municipales, repérées sur le plan national pour les outils numériques de valorisation des fonds et de plateforme collaborative mise à disposition du public, poursuivront l'enrichissement de l'Encycl'O et développeront les actions de valorisation auprès des publics (0,036 M€)

Le théâtre Gérard Philipe, **(0,088 M€**), poursuit sa programmation jeune public, conforte son rôle d'accueil d'artistes au travail, et organise son partenariat avec le Théâtre Charbon en résidence longue.

La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (**0,046 M€)** accueillera l'exposition Léonard et les Robots dans le cadre du 500ème anniversaire Renaissance(s), ainsi qu'une proposition de la galerie Magda Danysz.

Après le Végétal en 2018, les services **d'action culturelle** proposeront un projet commun de parcours culturel dans les établissements et dans la ville autour de la **thématique de la Renaissance,** pour contribuer au projet culturel et touristique de la Métropole.

- **Les Voix d'Orléans (0,206 M€)**

La quatrième édition de ces rencontres de la francophonie, se tiendra du 4 au 6 avril et accueillera une quarantaine d'invités issues d'une vingtaine de pays. Les discussions s'organiseront autour de la question de l'information, « Informer, à tout prix ? »
Le budget est stable par rapport à 2018. Il permet d'accueillir les invités et le public au sein de l'hôtel Dupanloup et du jardin de l'Evêché. La manifestation démarrera dès le jeudi après-midi auprès du public étudiant.

- **Cannes 1939 (0,120 M€)**

Le festival Cannes 39 à Orléans a pour objet de remettre en mémoire la création du festival de Cannes par Jean Zay qui en a été l'initiateur. A l'origine prévu le 1er septembre 1939, et pour affirmer la liberté d'expression et de création, en réaction à la Biennale de Venise (Mostra), le festival n'a pas eu lieu pour cause de déclaration de guerre. C'est seulement en 1946 que la première édition s'est tenue.
Ce projet, porté par le Cercle Jean Zay à Orléans est à visée culturelle, mémorielle, éducative et festive. Il permettra la projection de près de 30 films sélectionnés pour 1939, et rassemblera tout le secteur du cinéma, réalisateurs, acteurs, auteurs…

LES INVESTISSEMENTS :

Le montant du budget d'investissement pour l'année 2019 s'élève à 10,6 M€.

Les opérations d'investissement majeures de l'année 2019 sont :

- Les travaux de réhabilitation du muséum pour 6,185 M€, financés par 2,9 M€ de subventions (Département pour 1,2 M€, Région Centre pour 1,2 M€ et Etat pour 0,480 M€).
- La fin des études sur les Vinaigreries Dessaux et le démarrage des travaux en fin d'année 2019 pour 1,019 M€
- Le musée des beaux-arts (0,911 M€) comprenant notamment, la poursuite de la rénovation du musée (0,400 M€), des acquisitions d'œuvres (0,205 M€)
- Le conservatoire de musique, danse, théâtre (0,775 M€) comprenant notamment, le renouvellement du parc d'instruments et des travaux.
- Les médiathèques (0,351 M€) comprenant notamment, les acquisitions d'œuvres…, la poursuite des programmes de numérisation et les études pour le réaménagement de la médiathèque centrale.
- Un espace modernisé dans le hall du théâtre d'Orléans pour 0,150 M€

ARCHELOGIE :

Des crédits sont inscrits au titre des interventions du service archéologique qui se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville ou à des demandes d'aménageurs (0,111 M€ en fonctionnement et 0,120 M€ en investissement).

Les recettes de l'archéologie inscrites pour 2019 représentent un montant de 0,357 M€ (diagnostics et redevance archéologique).

Le pôle d'archéologie accompagne la Semdo dans les études et travaux préalables à conduire dans le cadre de la ZAC Carmes-Madeleine. Ses travaux visent à préciser le potentiel archéologique du site HPM au regard de l'emprise des aménagements, afin de garantir la plus juste prescription de fouille possible en termes d'impact, de durée et de coût. Les travaux sont également engagés sur le suivi archéologique de la requalification des voiries de la ZAC, dans le cadre d'une prescription de diagnostic archéologique émise en 2014 et pour laquelle il reste encore à investir le Rez de Chaussée de l'îlot 2 de la rue des Carmes.

La requalification de la place Canopée doit faire l'objet en amont d'un diagnostic d'ores et déjà sollicité auprès de la DRAC. Il pourra s'ensuivre la fouille du point d'apport volontaire (PAV) et des fosses de plantations d'arbre, en fonction de l'état de conservation des vestiges.

Dans le secteur Bourgogne, la requalification de la place Saint-Pierre le Puellier dans une moindre mesure et le projet de la place de la Tour Neuve vont nécessiter un diagnostic pour préciser l'état de conservation des vestiges. Une fouille devra être lancée jusqu'à la côte de fond de forme du décaissement de la place de la Tour Neuve. Cette fouille concerne également la mise à la côte du bâtiment Vinaigrerie.

Concernant la ZAC Fil Soie, le diagnostic archéologique reste à conduire sur toute son emprise. Celui de la ZAC du Val Ouest est achevé pour les deux premières tranches. La première tranche a été libérée par la DRAC qui renonce à prescrire une fouille. La deuxième tranche présente des occupations beaucoup plus denses qui nécessiteront des fouilles en cas d'aménagement.

Des études aujourd'hui en cours se poursuivront en 2019. Il s'agit de celle de l'Agreen Tech dont la fouille s'achèvera en novembre 2018 et dont le délai d'analyse des résultats court 18 mois après achèvement de la phase terrain. La fouille du 4-6 rue des Bons Etats s'achève également en novembre 2018 et dispose du même délai d'étude. L'ensemble de ces opérations a été budgété dans le cadre d'un contrat.

II – Le soutien à l'emploi et au commerce

1. Une politique en faveur de l'insertion professionnelle

Les actions en matière d'emploi sont maintenant de la compétence de la Métropole. La ville reste néanmoins attentive aux activités de la Maison de l'emploi et aux opérations menées sur le territoire en soutenant matériellement les Rendez-vous de l'emploi organisés dans les quartiers.

Les crédits inscrits au budget 2019 permettront de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,032 M€).

2. Le soutien au Commerce

La compétence commerce est également partiellement transférée à la Métropole.

Pour 2019, il est proposé d'inscrire un montant de 0,125 M€ en section investissement.

La Ville d'Orléans a acquis des locaux commerciaux qu'elle met à disposition d'artisans d'art ou de commerçants. Leur installation nécessite de réaliser des travaux d'aménagement ou d'entretien (travaux relatifs à l'Inexplosible, locaux préemptés rue des Carmes, local dans les Halles-Chatelet, etc.) pour un montant de 0,080 M€. Par ailleurs, il est inscrit 0,030 M€ au titre des « préemptions des commerces ».

Il est également proposé d'inscrire un montant de 0,714 M€ en section de fonctionnement et correspondant principalement :

- aux locations, charges locatives et à la taxe foncière due par la Ville au titre de différents locaux en sa possession (Halles Chatelet, Bolière, Zenith, la Vie claire, Préemptions de commerces rue des Carmes) pour 0,597 M€
- 0,021 M€ pour les dépenses d'animation qui fédèrent les commerçants et initient des animations et actions de promotion des commerces (association des Vitrines d'Orléans). La Ville organise des manifestations en partenariat avec les commerçants pour renforcer l'attractivité du centre-ville (Braderie, Fête du Tri, etc.)

- 0,082 M€ pour les subventions aux associations et le paiement des journées de gratuité du Centre de conférence
- 0,015 M€ pour les indemnisations de commerçants ayant subi un préjudice commercial

3. La Zone Franche Urbaine de l'Argonne

Le dispositif de Zone Franche Urbaine permet d'initier une dynamique de développement économique et de création d'emplois au sein des quartiers, en contrepartie d'exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises implantées dans la Zone (commerçants, artisans, profession libérales, entrepreneurs comptant au plus 50 salariés).

Les exonérations sont accordées à 100 % sur une durée de 5 ans, puis prolongées selon un taux dégressif, pendant 3 ou 9 ans selon la taille de l'entreprise. Le périmètre de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne correspond à celui de la ZUS-ZRU, avec 3 extensions. Le dispositif se poursuivra sous une forme revue, dénommée « territoires entrepreneurs », sur un périmètre identique jusqu'en 2020.

Ce nouveau dispositif intègre un soutien spécifique au commerce de proximité et prévoit le maintien des garanties pour les entreprises bénéficiant du dispositif antérieur.

III – La promotion du territoire et le label Ville d'art et d'histoire

Dans le cadre de la convention signée en 2009, entre la ville et le Ministère de la Culture, le service Ville d'art et d'Histoire, propose toute l'année, des actions de valorisation du Patrimoine d'Orléans, touchant un public local (Orléans et Métropole) mais aussi extérieur. L'orientation choisie est également de promouvoir le service sur le territoire orléanais et d'en faire un outil de promotion du territoire en lien avec l'Office de tourisme.

Ses actions se traduiront pour 2019 (0,042 M€), à travers deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, conférences...), la réalisation d'actions de médiation lors des évènements majeurs de la ville, ainsi que lors de manifestations nationales touchant au Patrimoine.
Le service Ville d'Art et d'Histoire poursuit également des actions de recherche, de promotion et de communication en complément d'une offre éducative et accueille à l'année des jeunes publics et des scolaires.

Dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire, le service poursuivra les actions suivantes en 2019 :
- une offre de découverte annuelle du Patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants (actions de médiation et publications),
- une offre d'actions éducatives en direction des publics scolaires,
- une action de recherche documentaire et de valorisation du patrimoine au sein des actions de la ville
- des actions et supports de promotion et de connaissance du Patrimoine,
- des outils de communication adaptés.

En 2019, le service renouvellera le Label Ville d'art et d'histoire et dans ce cadre sollicitera une prestation d'accompagnement.

IV – Les principaux événements et animations prévus en 2019

LE FESTIVAL DE LOIRE

La 9ème édition du Festival de Loire, qui se tiendra du 18 au 22 septembre 2019, continuera de valoriser la Loire, son histoire et sa culture et mettra à l'honneur l'Angleterre avec son fleuve la Tamise.

Cette manifestation a connu un très vif succès en 2017 avec plus de 750 000 visiteurs et une large couverture médiatique nationale. Il est souhaité un succès identique pour l'édition 2019.

La manifestation s'étend du pont George V jusqu'à la deuxième structure du marché du Quai du Roi et intégrera également la cale des Augustins Rive Sud.

De grandes soirées sont au programme de 2019 : le spectacle pyro-symphonique (le samedi) et une parade de nuit des bateaux (le vendredi). A compter aussi deux scènes associatives, des villages dédiés à la batellerie, deux villages pédagogiques bateaux : Village des fleuves – Village de Loire – Village fleuve invité – Village de la Région Française.

En clôture de l'événement, un concert d'un artiste de renommée nationale sera programmé.

Pour 2019, le budget net de la manifestation s'établit à 1,8 M€ (0,508 M€ en 2018 / 1,830 M€ en 2019 de dépenses et 0,545 M€ de recettes).

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2019, la Mairie proposera un programme d'animations tout public avec plus de 150 animations sur les quais de Loire : expositions, concerts en plein air, activités sportives, promenades en bateaux. Cette programmation sera organisée en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales.

Une nouvelle exposition photographique sera proposée sur la promenade des quais, ainsi qu'une nouvelle saison de « concerts éphémères » et de la Fête des Duits.
Le contrat d'une durée de 3 ans de la société « 1.2.+ », exploitante de la guinguette « La Sardine » est arrivé à échéance après la saison estivale de 2018. L'appel à projet sera donc relancé en 2019.

Le budget alloué à l'animation des quais s'élève à 0,154 M€.

LES FETES DE JEANNE D'ARC

La Ville célébrera en 2019 le 590ème anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Au regard du succès de l'édition 2018, la Mairie confirme son souhait de reconduire en 2019 un projet johannique sur les mêmes bases, à savoir un week-end de 5 jours (du samedi 5 au mercredi 8 mai) particulièrement festif pour les orléanais, les touristes et les commerçants, avec la création d'un nouveau son et lumière (projeté ensuite tout l'été), une quatrième édition d'Orléans La Source fête Jeanne d'Arc et des animations en Centre-ville.

Le set électro sur le parvis du Théâtre et le marché médiéval (4 jours) au Campo Santo est également reconduit.

Le budget net des fêtes s'établit à 0,705 M€ (0,789 M€ de dépenses et 0,084 M€ de recettes).

LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

En 2018, les temps forts de la manifestation (feu d'artifice + bal) se sont déroulés sur la soirée du vendredi 13 juillet 2018 en coopération avec les communes de St Jean de la Ruelle et St Pryvé St Mesmin mutualisant leurs moyens financiers et humains. Cette édition était marquée par une nouveauté à savoir la sonorisation du spectacle pyrotechnique. Cette soirée de festivités s'est poursuivie dans la journée du 14 juillet 2018 avec la mise en place d'un manège écologique et d'un atelier aux arts du cirque sur la place du Martroi, animations rendues possibles par les économies générées par la prise en charge mutualisée des coûts du feu d'artifice et de la technique du bal (sonorisation et éclairage). De plus, un spectacle de rue et une fanfare et des balades en Loire ont animé le reste du centre-ville.

Les festivités se dérouleront le samedi 13 juillet 2019 autour d'un feu d'artifice sonorisé mutualisé entre Saint Pryvé Saint Mesmin, Saint Jean de la Ruelle et la Ville d'Orléans, lequel serait suivi d'un bal populaire animé par un orchestre sur l'esplanade de la tête nord du Pont de l'Europe. Ensuite, la programmation se poursuivra dans la journée du dimanche 14 juillet 2019 dans le centre-ville d'Orléans (0,071 M€).

LE MARCHE DE NOËL

En 2019, le Marché de Noël sera reconduit sur les places du centre-ville, avec une soixantaine de chalets et la présence d'animations variées dédiées notamment aux enfants.

Le travail initié et expérimenté en 2016 sera poursuivi avec le service Ville et Art et Histoire et l'Office de Tourisme pour donner une dimension plus touristique à l'événement.

Le budget net alloué à cette manifestation s'élève à 0,159 M€ (0,374 M€ de dépenses et 0,215 M€ de recettes attendues).

Une enveloppe d'investissement de 0,065 M€ est inscrite au budget 2019 afin de renouveler une partie des chalets (0,055 M€) et créer une vidéo projection de Noël sur la cathédrale (0,010 M€) afin de développer l'attractivité de la ville auprès des touristes.

FESTIVAL DE JAZZ

Jazz à l'Evêché (0,140 M€) se déroulera au mois de Juin et la Scène nationale programmera des artistes internationaux au mois d'avril dans le cadre de Jazz or Jazz (0,100 M€).

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES ET INTERNATIONALES

En 2019, la Mairie d'Orléans continuera d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et à l'attractivité de la Ville : l'Open d'Orléans – Internationaux de Tennis, la coupe du monde de Sabre Dames, le French-International Challenge de Badminton.

NOUVEL AN CHINOIS A ORLEANS (0,030 M€)

Dans le cadre de son partenariat avec Yangzhou (Chine), la Mairie d'Orléans organise depuis février 2016, une édition du nouvel an chinois avec l'ensemble des partenaires locaux (associations, établissements scolaires, commerçants, services de la Mairie…) afin de faire connaître la culture chinoise aux Orléanais.

Une nouvelle édition sera proposée en 2019, du 2 février au 9 février 2019.

COMMEMORATIONS (0,048 M€)

0,048 M€ sont inscrits afin de dynamiser et coordonner l'ensemble des actions mémorielles menées par les services de la Mairie.

Afin de soutenir les cérémonies mémorielles du 16 août 1944 et du 11 novembre 1918 spécifiques au Monde Combattant, 0,015 M€ sont inscrit au budget 2019.

Les commémorations exceptionnelles sont également organisées pour accompagner des actions visant à rendre hommage, à informer, à sensibiliser, à commémorer.
Le budget prévu pour 2019 est de 0,033 M€.

L'année 2019 sera notamment marquée par la commémoration exceptionnelle

- du 100ème anniversaire (Fête de la Victoire) de la fin de la Première Guerre Mondiale : un déplacement en car avec hébergement à Vauquois (ville filleule d'Orléans) d'une délégation composée d'anciens combattants, de jeunes orléanais et d'élus est programmé. Cet évènement planifié en 2018 a été reporté en 2019.

- Et du 100° anniversaire du parrainage avec la ville de Vauquois. Cette action sera ouverte à l'ensemble des Orléanais. Egalement sont programmées : conférences, tables-rondes et édition d'un livret autour de l'amitié Orléans-Vauquois.

Des actions seront également mises en œuvre pour rendre hommage aux personnalités marquantes d'Orléans.

PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

ORLEANS AU RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Depuis plus de 15 ans, la Ville s'est engagée de manière forte dans la transition environnementale. Le Développement Durable s'inscrit comme le fil directeur de tous les projets. Si la transformation de l'intercommunalité en Métropole a fait évoluer le périmètre des compétences de la Ville et par voie de conséquence, le montant des inscriptions budgétaires. Orléans n'en demeure pas moins un acteur à part entière : labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » en 2015, elle accompagnera la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole et poursuit ses politiques volontaristes afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la nature, consommer responsable, prévenir les risques et sensibiliser les Orléanais.

En investissement, 31M€, soit plus de la moitié du budget, incluent une dimension Développement Durable, ce qui atteste de la transversalité de cette politique et de sa prise en compte dans tous les projets.

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DE NOTRE COLLECTIVITE

Depuis 2018, Orléans procède à l'actualisation de son bilan carbone et PCET et un crédit de 0,015 M€ est inscrit afin d'assurer le suivi de cette démarche volontaire et la mise en œuvre d'actions en lien avec le PCAET métropolitain.

La Ville s'inscrit donc dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en poursuivant la rénovation thermique de ses bâtiments communaux pour favoriser les économies d'énergie ; en sensibilisant les orléanais à la rénovation de leur habitat avec les balades thermographiques via un conventionnement avec ADIL-EIE.

Chaque nouvel équipement municipal répond aux performances énergétiques et environnementales (Piscines, MOBE, Ecoles, Gymnases, salles polyvalentes…) Il en est de même pour les constructions des logements au sein des ZAC sur l'ensemble de la ville.

Le raccordement aux chaufferies biomasses au sud comme au nord de la ville se poursuivra en 2019. Celles-ci ont contribué à une diminution de 12% des émissions des gaz à effet de serre depuis 2012.

Les modes doux et actifs en matière de déplacements sont encouragés : piétonisation du centre-ville, poursuite des itinéraires cyclables, mise à disposition de vélos à assistance électrique… Cet engagement vise également l'amélioration de la qualité de l'air.

Par ailleurs, la ville accompagnera la mise en œuvre de la nouvelle offre de mobilité décidée par la Métropole avec l'électrification du réseau de bus et le système de transport à la demande dynamique destiné à faciliter l'utilisation des transports en commun.

Pour les véhicules électriques, la Ville a, d'ores et déjà, procédé au déploiement de 10 bornes de recharges sur l'espace public.

.

PRESERVER, PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA NATURE

- **Le respect de la biodiversité et le développement de la culture scientifique**

En cohérence avec la stratégie présentée en avril 2017 au Conseil municipal, la politique biodiversité se traduit en 2019, en investissement, par la mise en œuvre d'un plan d'actions transversal qui fait suite à la finalisation de l'étude Nature en ville sur potentialités vertes du territoire (0,030 M€), le déploiement de l'Inventaire de la Biodiversité Communale (0,040 M€).

La préservation de la biodiversité sera au cœur du MOBE qui ouvrira ses portes à la fin de l'année 2019. Il s'agit d'un projet-phare qui marque la volonté de la ville d'en faire un établissement de référence dans ce domaine tout en valorisant notre patrimoine naturel ligérien au-delà des frontières de la Métropole.

- **Le développement de la nature en ville**

Le végétal occupe une place importante dans l'espace public d'Orléans et à ce titre la Ville a reçu en 2018, la plus haute distinction (4 fleurs) au concours national des Villes et Villages Fleuris. La valorisation des parcs et jardins ainsi que l'entretien des espaces verts continueront à être une priorité de même que végétaliser l'espace public pour le rendre moins minéral et surtout lutter contre l'artificialisation des sols et contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Les rénovations de voiries feront à nouveau l'objet d'aménagements paysagers et cyclables.

Par ailleurs, la volonté de développer la nature sous toutes ses formes sur le territoire se poursuivra avec le lancement de la 3ème phase de l'appel à projets « Cultivons notre ville » (0,050 M€), la poursuite des opérations « Embellissons nos rues », l'implantation de Jardi-palettes, l'aménagement de jardins partagés…

Les projets éco-pâturages seront maintenus en 2019. La signalétique des parcs et jardins sera également étoffée (0,005 M€) ainsi que les panneaux pédagogiques développés afin d'expliquer la gestion et entretien différenciés et sans pesticides sur l'espace public.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le plan Biodiversité qui vise à valoriser les bienfaits de la nature en ville afin notamment de lutter contre les îlots de chaleur.

PREPARER L'AVENIR ET DEVENIR UN TERRITOIRE RESILIENT

- **Continuité écologique et préservation de la ressource en eau**

Au titre de la préservation de la ressource en eau, Orléans soutient financièrement des actions pour la protection et l'entretien des berges du Loiret et du bras des Montées (0,015 M€). Orléans est, par ailleurs, membre d'associations nationales agissant dans les champs du développement durable (0,005 M€).

Bien que la compétence eau potable soit désormais métropolitaine, la ville continue à être vigilante sur la protection des captages d'eau afin d'assurer une qualité constante et une eau accessible à tous. Par ailleurs, le réseau d'eau potable d'Orléans est l'un des plus performants.

- **Consommer responsable**

La Ville va poursuivre, en 2019, l'amélioration de l'éclairage public avec des ampoules moins énergivores tout comme pour les décorations de Noël. D'importants investissements sont réalisés dans les différents quartiers de la ville dans le cadre du plan lumière.

Le renouvellement de la flotte de véhicules se poursuivra avec des véhicules électriques.

La nouvelle délégation de service public pour la restauration scolaire met l'accent sur les produits issus de l'agriculture biologique et sur l'approvisionnement par circuits courts.

Le développement durable fait également partie des grands axes de la politique d'achat de la Ville d'Orléans, qui sera développé sur l'année 2019 : Intégration quasi systématique dans les marchés de travaux d'espace public d'une clause sur la réutilisation des matériaux de construction, avec obligation pour le titulaire du marché de communiquer des informations sur les quantités de déchets et leur traitement, dans le cadre du projet ASURET, mené par le Bureau de Recherche Géologique et Minière en lien avec la Ville d'Orléans, visant à une meilleure réutilisation des matériaux de construction. Orléans était territoire pilote sur ce thème au niveau national.

- **Prévenir les Risques Majeurs et se préparer à la gestion de crise**

Orléans poursuit son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa réserve communale de sécurité civile (0,016 M€), l'actualisation de son plan communal de sauvegarde et son DICRIM (0,015 M€) et le déploiement d'un système d'alerte des populations porté par Orléans Métropole.

Orléans est par ailleurs membre du CEPRI et de l'Etablissement Public Loire (0,019 M€) et travaille en partenariat étroit avec ses organismes pour renforcer la résilience du territoire.

La question des risques associées à la présence de carrières souterraines continue à être instruite au travers d'un conventionnement avec les spéléologues du Loiret (0,005 M€) et le provisionnement en vue de réaliser des études géotechniques ou des travaux de comblement des cavités (0,025 M€).

Des dépenses récurrentes sont également proposées (alertes météo, pièces panneau info-crue, équipements de travail…).

SENSIBILISER LES ORLEANAIS POUR LES RENDRE ACTEURS DU CHANGEMENT

La connaissance permet la prise de conscience et incite à l'action. Dans cet esprit, de nouvelles opérations de sensibilisation du public scolaire et du grand public seront mis en œuvre en 2019. Ces actions sont essentielles pour que chaque citoyen s'approprie cette nécessité absolue de contribuer aux efforts collectifs et préserver notre environnement et notre santé

La Ville d'Orléans, pionnière dans la rédaction d'un Agenda 21, a souhaité sensibiliser dès le plus jeune âge, les enfants au respect et à la protection de l'environnement avec la mise en place d'Agendas 21 scolaires en partenariat avec Loiret Nature Environnement (0,02 M€).

Les Journées Environnement Santé sont reconduites (0,033 M€), ainsi que l''organisation des Foulées Vertes Kids initiées en 2017 (0,007 M€).

L'organisation d'ateliers thématiques, de conférences (0,010 M€), la gestion du rucher pédagogique du Jardin des Plantes (0,008 M€), le soutien aux associations. Les Rendez-vous de l'Environnement, programmation semestrielle de conférences, visites ou balades, participent également à cette sensibilisation tout public.

PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2019 PAR GRANDES MASSES

I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
RECETTES CUMULEES	**68,0 M€**	**67,8 M€**
dont recettes réelles	39,8 M€	42,0 M€
dont recettes d'ordre	28,2 M€	25,7 M€
DEPENSES CUMULEES	**68,0 M€**	**67,8 M€**
dont dépenses réelles - équipement	48,2 M€	50,0 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,4 M€	3,4 M€
dont autres dépenses réelles	2,9 M€	2,6 M€
dont remb. capital de la dette	13,2 M€	10,9 M€
dont gestion de dette	0,0 M€	0,0 M€
dont dépenses d'ordre	0,3 M€	0,8 M€

FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
RECETTES CUMULEES	**168,0 M€**	**166,9 M€**
dont recettes réelles	167,6 M€	166,5 M€
dont recettes d'ordre	0,3 M€	0,5 M€
DEPENSES CUMULEES	**168,0 M€**	**166,9 M€**
dont dépenses réelles	139,7 M€	141,5 M€
dont dépenses d'ordre	28,2 M€	25,4 M€

DEP/ REC REELLES CUMULEES	**207,4 M€**	**208,5 M€**
TOTAL 2 SECTIONS	**235,9 M€**	**234,7 M€**

Le budget élaboré pour 2019 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **208,5 M€ :**

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 141,5 M€
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 166,5 M€
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 66,9 M€
    - Dont 50 M€ de dépenses réelles d'équipements
    - Dont 10,9 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 42 M€.

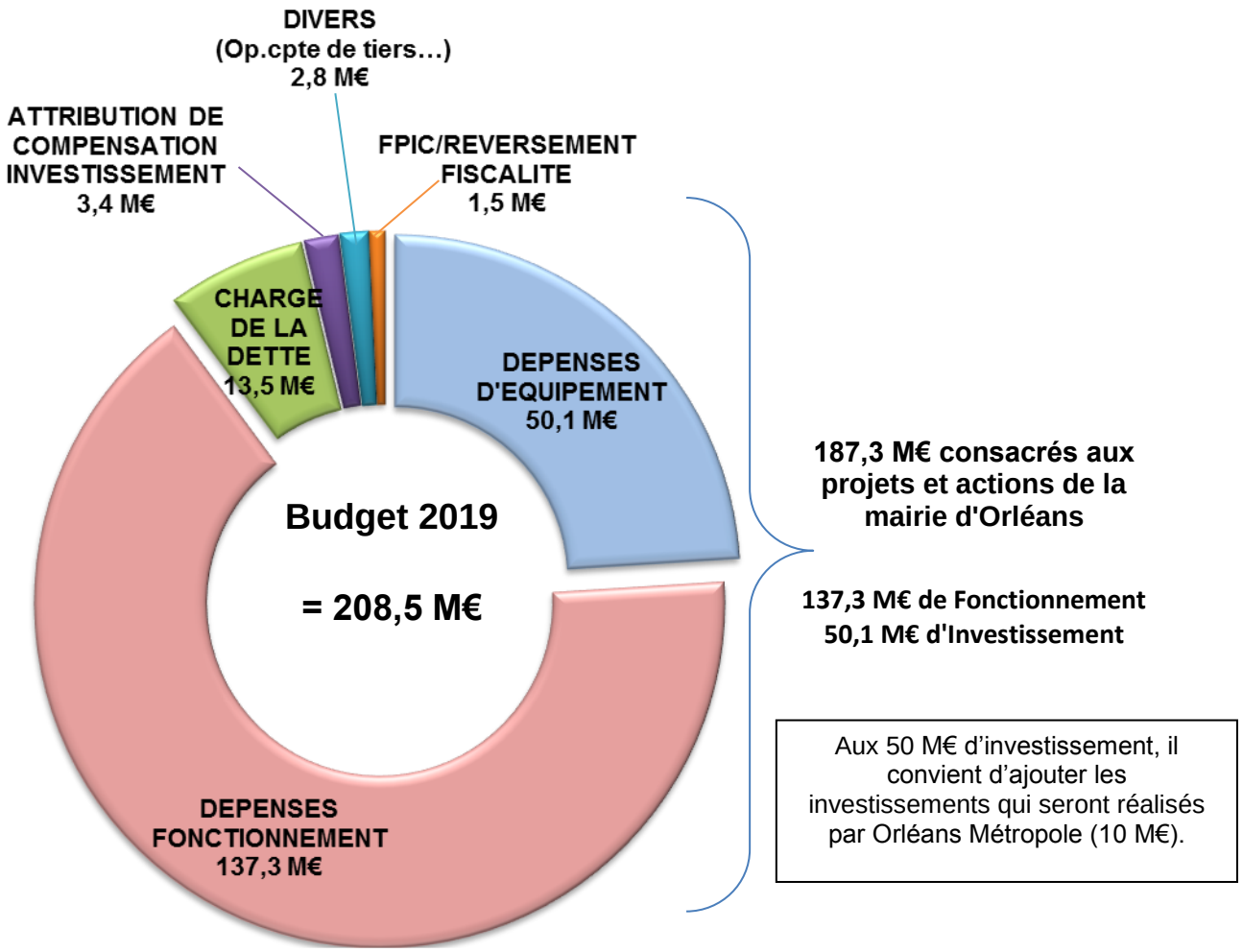

Les 187,3 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :

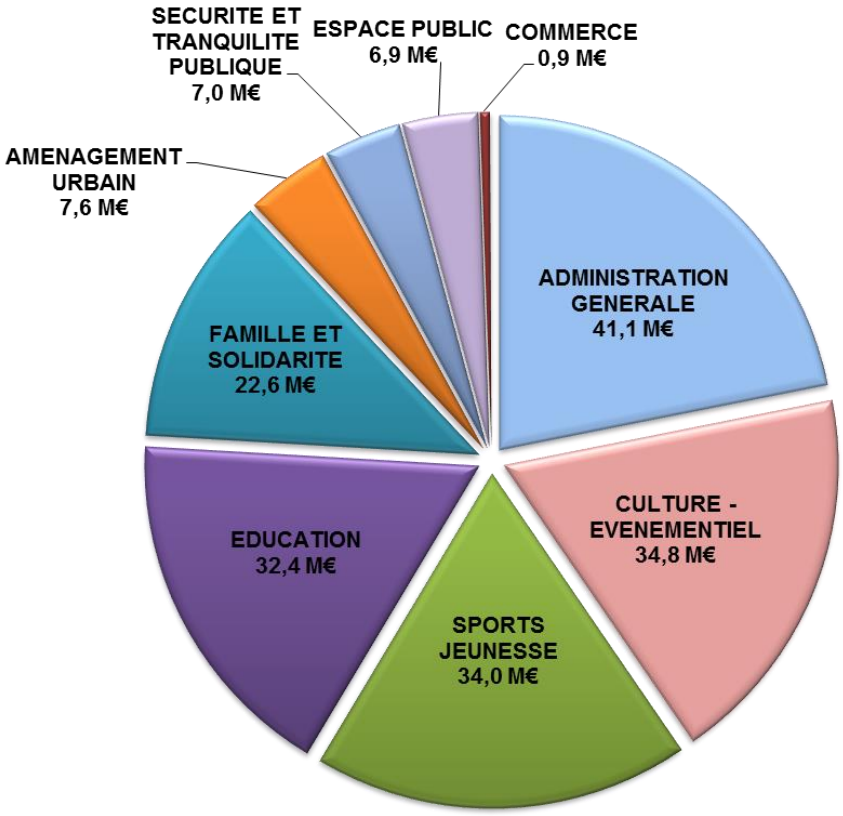

II- Présentation consolidée des équilibres financiers

Le budget 2019 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 24,9 M€ et de 21,6 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 10,6 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2019	Budget Principal	Budget annexe Activités Spécifiques	Cumul
Recettes de gestion (1)	165,9 M€	0,5 M€	166,5 M€
Dépenses de gestion (2)	138,4 M€	0,4 M€	138,8 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	**27,5 M€**	**0,1 M€**	**27,6 M€**
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,6 M€		2,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)			0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	**24,8 M€**	**0,1 M€**	**24,9 M€**
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€		3,4 M€
Epargne brute après Att. Comp (9) = (7) -(8)	**21,4 M€**	**0,1 M€**	**21,6 M€**
Remboursement de capital (10)	10,9 M€		10,9 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	**10,5 M€**	**0,1 M€**	**10,6 M€**

PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Dans un contexte du respect de l'engagement pris par la ville d'une évolution de ses dépenses de fonctionnement contenue à + 1,2 %, du transfert de nouvelles compétences à Orléans Métropole (établissements culturels et sportifs, sport de haut niveau…) et de la volonté d'Orléans d'accompagner le projet Métropolitain, l'élaboration du projet de budget 2019 est basée sur la maitrise du fonctionnement et la préservation des capacités d'action et d'investissement sur le moyen terme.

Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- **renforcer la proximité** avec les Orléanais afin de poursuivre l'amélioration de leur cadre de vie et de mettre à leur disposition des services répondant à leurs attentes,
- **développer le rayonnement et l'attractivité d'Orléans, au travers notamment d'une offre culturelle et évènementielle renforcée**
- continuer à intégrer le **développement durable** dans tous les projets de la Ville,
- **respecter les équilibres financiers**, avec une construction du budget qui s'inscrit dans la stratégie du maintien des équilibres d'ici 2020 avec :
  - une stabilité des taux d'imposition
  - une section de fonctionnement maitrisée
  - un effort d'investissement soutenu
  - un endettement (y compris PPP) contenu autour de 120 M€ à l'horizon 2020

Dans ce contexte, le budget 2019 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maitrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maitrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion courantes (1)	167,1 M€	165,9 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	136,2 M€	138,4 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-((2)	**30,9 M€**	**27,5 M€**
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	3,0 M€	2,6 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	**27,8 M€**	**24,8 M€**
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,4 M€
Epargne brute (9) = (7) - (8)	**24,4 M€**	**21,4 M€**
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	**13,2 M€**	**10,9 M€**
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	**11,2 M€**	**10,5 M€**
Dépenses d'investissement	**51,0 M€**	**52,6 M€**
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt)	47,4 M€	49,9 M€
Recettes d'investissement	**39,8 M€**	**42,0 M€**
dont Emprunts et dettes assimilées	22,2 M€	17,8 M€
dont Cessions	3,8 M€	6,3 M€
dont FCTVA	4,5 M€	8,0 M€
dont Subventions d'investissement	3,9 M€	5,7 M€

I - La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement en légère progression

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 1,4 M€ de crédits ouverts 2018 à projet de budget 2019.

A périmètre constant, les recettes de la mairie d'Orléans sont attendues en légère progression (+0,6 M€) en lien avec la hausse attendue des recettes fiscales (1,3 M€), atténuée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (-0,7 M€) et des compensations fiscales (-0,1 M€).

	Budget Primitif 2018	Crédits ouverts 2018	Budget primitif 2019	Evol 19/CO18
Impôts ménages	81,7 M€	82,4 M€	83,7 M€	1,3 M€
Attributions de compensations reçues	18,0 M€	18,5 M€	18,5 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,2 M€	25,3 M€	24,6 M€	-0,7 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,8 M€	3,0 M€	2,9 M€	-0,1 M€
Autres recettes	34,3 M€	33,6 M€	33,8 M€	0,2 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	**163,8 M€**	**164,5 M€**	**165,2 M€**	**0,6 M€**
personnel ESAD	0,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dette transférée Orléans métropole espace publics	2,7 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Coopération internationale Orléans - Parakou	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	**167,1 M€**	**164,5 M€**	**165,9 M€**	**1,4 M€**

A) La fiscalité directe locale

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2019. L'évolution du produit fiscal 2019 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases.

L'évolution attendue de bases fiscales

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2019. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2019 à 1,6 % répartis entre :

- la **revalorisation nominale des bases**, décision adoptée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances, s'applique chaque année aux bases d'imposition locales. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à +1,2%, taux, retenu à titre provisoire et qui pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du taux retenu par la loi de finances non votée à ce jour.

- l'évolution **physique des bases** correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2019 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 0,4% pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.

Variation nominale des bases	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 notification	2019 prévision	moyenne 17/10
Taxe d'habitation	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	
Taxe sur le foncier bâti	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	
Variation physique des bases											
Taxe d'habitation	0,55%	-0,85%	1,49%	3,40%	-0,90%	3,10%	-1,96%	0,50%	1,24%	0,40%	0,7%
Taxe sur le foncier bâti	1,02%	1,21%	1,24%	0,35%	-0,90%	0,87%	-0,49%	0,18%	0,98%	0,40%	0,5%
Variation totale											
Taxe d'habitation	1,75%	1,15%	3,29%	5,20%	0,00%	4,00%	-0,96%	0,90%	1,64%	1,60%	
Taxe sur le foncier bâti	2,22%	3,21%	3,04%	2,15%	0,00%	1,77%	0,51%	0,58%	1,38%	1,60%	

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2019

- **En matière de taxe d'habitation :** le taux de 20,99% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2019.

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement de la fiscalité locale pour tous les habitants et un effort financier significatif pour la Ville.

Evaluation des coûts des abattements 2017	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				989 K€
Abattement pour 1ère personne à charge	10	**15**	20	
Abattement pour 2° personne à charge	10	**15**	20	
Abattement pour 3° personne à charge	15	**20**	25	
Abattement supp à partir de la 4° personne à charge	15	**20**	25	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	**15**	15	5 500 K€
Abattement spécial à la base	0	**15**	15	966 K€
				7 455 K€

En 2017, cette politique d'abattement votée au-delà du droit commun a représenté une diminution de recette pour la Ville d'Orléans de 7,4 M€ (soit un abandon de 18% du produit de taxe d'habitation).

A noter : la suppression progressive de la Taxe d'Habitation fait glisser les recettes de taxe d'habitation du poste enregistrant la fiscalité vers le poste des compensations fiscales. A ce stade de la construction budgétaires les éléments ne sont pas connus

- **En matière de taxe foncière :** le taux de 29,81% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2019. Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe historiquement au-dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, l'écart avec le taux moyen de la strate se réduit année après année.

Données DGFIP 2017	Taux ville d'Orléans	Taux moyen de la strate	Ecart
Taxe d'habitation (yc THLV)	20,99%	22,08%	-1,09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,81%	23,74%	6,07%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,60%	35,70%	3,90%

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2016 (+ 1 540 logements), est liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais, soutenu financièrement par la Mairie dans sa stratégie de développement de son parc de logements.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Logements sociaux	14 971	15 062	14 937	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398	15 529	15 584	15 452
Evolution / N-1	50	91	-125	76	2	224	89	70	131	55	-132
Evolution / 2001	1 059	1 150	1 025	1 101	1 103	1 327	1 416	1 486	1 617	1 672	1 540
Taux SRU	28%	27%	27%	28%	28%	28%	28%	28%	28%	27%	27%

Source Fiche DGF

Le produit fiscal attendu en 2019

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2019 est estimé à 83,500 M€ :

- Taxe d'habitation 34,775 M€
- Taxe foncier bâti 48,665 M€
- Taxe foncier non bâti 0,060 M€

Les rôles supplémentaires sont destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables. Ces rôles sont évalués à 0,200 M€.

Les compensations fiscales

Les compensations fiscales devraient continuer à baisser en 2019 et se contracter d'environ 0,1 M€ par rapport au montant notifié en 2018, pour s'établir à 2,9 M€.
Sur la période de 2002 à 2018, les compensations fiscales ont été pratiquement divisées par deux, soit une baisse moyenne de 5% par an.

En 2019, les compensations fiscales comprendront :

- une compensation sur le foncier bâti de 0,340 M€
- une compensation sur la taxe d'habitation de 2,555 M€

Concernant la compensation la taxe professionnelle, aucune inscription n'est prévue au budget 2019, cette dernière ayant été totalement réduite en 2018.

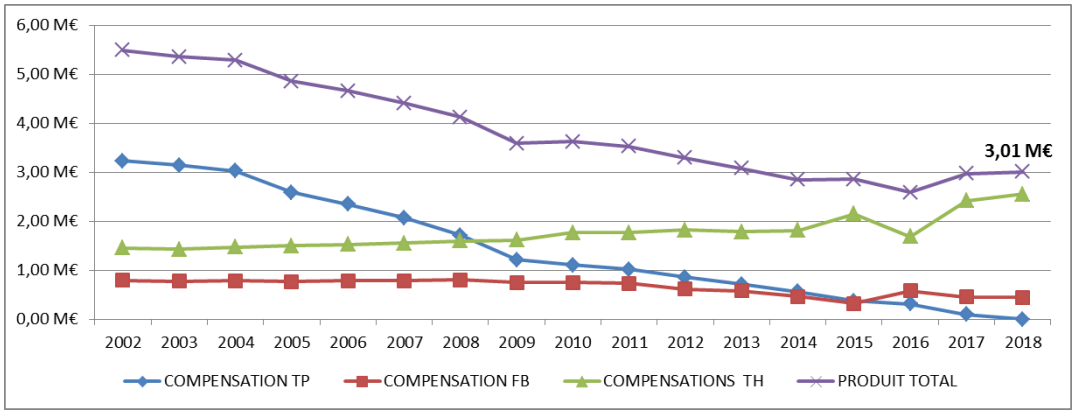

Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires) est attendu en hausse (86,6 M€, +1,4 %).

En K€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Notifié 2018	BP 2019	Evol° 19/ notifié 18	Evol° 19/ notifié 18
Impôts locaux (TH/TF)	70 888	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	80 972	82 180	83 500	1,6%	1 320
Compensations	3 624	3 529	3 296	3 080	2 848	2 852	2 586	2 977	3 005	2 895	-3,7%	-110
Rôles supplémentaires	264	511	284	323	556	311	376	365	200	200	0,0%	0
Prod. Fiscal élargi	**74 776**	**76 589**	**78 403**	**80 766**	**81 807**	**83 679**	**83 389**	**84 314**	**85 385**	**86 595**	**1,4%**	**1 210**

A noter : la suppression progressive de la Taxe d'Habitation fait glisser les recettes de taxe d'habitation du poste enregistrant la fiscalité vers le poste des compensations fiscales. A ce stade de la construction budgétaires les éléments ne sont pas connus

B) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

B-1) La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement attendue en baisse de 0,7 M€ pour 2019

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté **une baisse très importante** de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle de près de 10,6 M€.

Dotation globale de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,2 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,4 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€					
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	24,6 M€
Evolution		**-4%**	**-15%**	**-26%**	**-30%**	**-29%**	**-31%**
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	-0,7 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	11,3 M€

En 2018, et malgré l'annonce de maintien des dotations communales, il a été constaté une diminution de la dotation forfaitaire de 0,3 M€. Par prudence et malgré une nouvelle annonce de maintien des dotations dans le projet de loi de finances, la DGF 2019 est inscrite, de manière prudentielle en diminution de 0,700 M€.

Ainsi, au budget 2019, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 24,6 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,2 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 4,4 M€

B-2) La Dotation Générale de Décentralisation

La Dotation Générale de Décentralisation versée au titre des services communaux d'hygiène et de santé est inscrite au budget 2019 pour 0,434 M€.

C) Les dotations communautaires

L'attribution de compensation a évolué en 2018 pour tenir compte des transferts de compétence. Pour 2019 elle sera ajustée pour tenir compte du transfert de certains équipements communaux

La dotation de solidarité communautaire reste stable

L'année 2018 a été caractérisée par la finalisation des flux financiers liés aux transferts de compétences à Orléans Métropole.

A ce stade, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement est inscrite pour 18,485 M€.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,375 M€.

La dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2018.

D) Les produits d'exploitation, les participations et les autres impôts et taxes

D-1) les produits des services et du domaine

Les **produits des services et du domaine** (20,984 M€), concernent notamment :

- les produits issus du domaine public (4,585 M€) : droits de stationnement sur voirie, concessions dans les cimetières, redevances d'occupation du domaine public…,
- les produits de tarification des services périscolaires, culturels ou sportifs (2,797 M€),
- les remboursements de frais (2,1 M€), notamment dans le cadre des mises à disposition de services avec la métropole.
- les rémunérations des agents affectés au CCAS qui sont remboursées à la Ville au coût réel. La ville perçoit aussi des remboursements d'indemnités journalières. En 2019, les sommes remboursées à la Ville représentent 11,4 M€.

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées avec une revalorisation de +1 %.

D-2) les subventions de fonctionnement reçues

Les **subventions de fonctionnement** (3,644 M€) sont inscrites en diminution de 0,352 M€ par rapport à 2018.

A périmètre constant, hors Festival de Loire (0,264 M€ en 2019), les subventions de fonctionnement sont en diminution de 0,616 M€ provenant principalement de la fin de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et le retour des semaines à 4 jours et de la réduction des versements pour les emplois aidés :

- subventions de l'Etat (0,638 M€) : emplois aidés, passeports biométriques et recensements, subvention pour le conservatoire. Les subventions versées par l'Etat sont en baisse de 0,6 M€ en raison de la suppression du fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires (0,3 M€) et la baisse des versements pour les emplois aidés (0,3 M€)
- subventions de la région Centre (0,104 M€, en hausse de 0,070 M€ dont 0,080 M€ de participation Festival de Loire 2019) : coopération décentralisée, expositions au musée des beaux-arts, festival de Jazz.
- subventions du département du Loiret (0,075 M€), en hausse de 0,035 M€ en raison principalement de la subvention attribuées au festival de Loire,
- participations des communes et groupements (0,540 M€), remboursement des frais de scolarisation et de restauration collective pour les enfants scolarisés à Orléans,
- les participations d'autres organismes (2,287 M€) : subvention au club coups de pouce, partenariats dans le cadre du festival de jazz et des fêtes de Jeanne d'Arc, contrat enfance jeunesse pour les ALSH et le périscolaire…

D-3) les autres produits de gestion

Les **autres produits de gestion** (1,627 M€) concernent :

- les revenus des immeubles (0,695 M€) : locations d'immeubles et de salles municipales,
- les redevances attendues pour l'utilisation des équipements appartenant au domaine public (0,800 M€) : Zénith (0,250 M€), terrain mis à disposition d'Orléans Biomasse énergie (0,550 M€)

D-4) les autres impôts et taxes

Les **autres impôts et taxes** (7,412 M€) concernent notamment :

- les droits de mutations (4 M€),
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (2,250 M€),
- les produits des droits de place (0,735 M€),
- la taxe locale sur la publicité extérieure (0,410 M€),

2. Les dépenses de fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement stables à périmètre constant et dans le respect de l'objectif de contractualisation avec l'Etat

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maitrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maitrise des dépenses de fonctionnement

L'objectif de la maitrise du fonctionnement, à périmètre constant et du respect du contrat passé avec l'Etat (+1,2 % / an maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement) passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2019, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation.
Elles progressent globalement de 0,9 M€ de crédits ouverts 2018 à projet de budget 2019.

A périmètre constant 2018, les dépenses de fonctionnement d'Orléans sont attendues en stabilité par rapport aux crédits ouverts sur l'exercice 2018.

	Budget Primitif 2018	Crédits ouverts 2018	Budget primitif 2019	Evol 19/CO18
Charges de gestion	52,7 M€	54,2 M€	54,7 M€	0,5 M€
Charge de personnel (hors services communs - transferts de compétences)	79,6 M€	79,6 M€	79,3 M€	-0,3 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,4 M€	1,2 M€	-0,2 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	**136,5 M€**	**138,3 M€**	**138,2 M€**	**-0,1 M€**
Services communs	1,0 M€	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
personnel ESAD	0,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
personnel prevention spécialisée	0,3 M€	0,3 M€	0,0 M€	-0,3 M€
Dette transférée Orléans métropole espace publics	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Reversement résultat BA Parc Floral à Orléans métropole	0,0 M€	0,8 M€	0,0 M€	-0,8 M€
Coopération internationale Orléans - Parakou	0,0 M€	0,0 M€	0,3 M€	0,3 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,5 M€	1,8 M€	1,3 M€
Dépenses non ventilées - Provision aléas	0,0 M€	0,0 M€	0,8 M€	0,8 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	**139,3 M€**	**140,3 M€**	**141,1 M€**	**0,9 M€**

Après retraitement (réintégration des dépenses transférées et neutralisation des effets périmètre), les dépenses contractualisées proposées au BP 2019 s'établissent à 145 M€ pour un maximum autorisé de 145,2 M€

A) Les charges de personnel

L'année 2018 a été marquée par les transferts de compétences entre la Ville et la métropole. 416 agents de la Ville d'Orléans ont été transférés au 1er janvier 2018 pour les compétences Eau potable, tourisme, ESAD, espace public, réseaux d'énergie, grands équipements et urbanisme.

La mise en place des services communs au 1er juin 2018 a également fait varier les effectifs de la Ville puisque que 216 agents ont été transférés au 1er juin.

Des évolutions interviendront en 2019 : le transfert de la compétence « Prévention spécialisée » du Département vers la Métropole entraîne la création d'un service de prévention spécialisée au niveau d'Orléans Métropole. De ce fait, les postes du service éducatif de prévention n'apparaîtront plus dans le budget de la Ville d'Orléans, les agents faisant l'objet d'une mutation vers la Métropole. Cela concerne 5 agents pour un montant 260.000 euros. Enfin, la prise de compétence de la Métropole sur les équipements sportifs et culturels à rayonnement métropolitain, aura pour conséquence la mise à disposition par la Ville d'Orléans de 90 agents pour un montant de 2,5 M€.

L'année 2018 a vu se poursuivre les efforts d'optimisation de la masse salariale, sous la responsabilité de chaque directeur. Au 30 juin 2018, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Congés maternité, CLM…		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2018	1851	1461.74	139	131.91	1990	1593.65	55	56.58	2045	1650.23

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2017) :

- Traitement de base : 50 034 671 €
- NBI : 445 990 €.
- RI : 6 369 312 €
- Avantages en nature : 111 522 €
- HS : 1 093 050 €.
- Prime de fin d'année : 2 123 520 €.

Après une année de pause, l'effet des réformes statutaires continuera à se faire sentir en 2019 à hauteur de 321 000 € à périmètre constant.

Malgré tout, à périmètre constant, la collectivité entend limiter l'évolution de sa masse salariale à 0% par rapport au CA 2018 attendu. Compte-tenu de la contrainte durable des réformes statutaires, cet objectif exigera une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale, les stratégies de remplacements sur postes vacants, la gestion des heures supplémentaires et les remplacements temporaires. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sera également renforcée grâce à l'acquisition d'un outil logiciel dédié.

	Crédits ouverts 2018	**Projet de budget 2019**
Budget Principal	80,3 M€	79,3 M€

De manière plus systémique, la démarche relative sur l'innovation par les services, notamment la manière dont est rendu le service en interne (fonctions supports) et externe, se poursuivra pour gagner en efficience et produire des économies. Des simplifications dans les procédures ont déjà permis d'optimiser le fonctionnement des services.

Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2016, les directeurs restent premiers responsables du pilotage de leur masse salariale, sous couvert de leur DGA, avec l'appui technique et méthodologique de la DRH.

A ce titre, l'école du management inaugurée en 2017, destinée à tous les encadrants, avec un effort particulier sur les directeurs et chefs de service, se poursuivra pour permettre à chacun d'acquérir les outils nécessaires à la conduite du changement.

B) Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

La construction du budget 2019 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2018 et au respect d'une évolution de +1,2 % maximum, permettant de respecter l'engagement passé avec l'Etat.

Les charges de gestion (57,6 M€ dont 22,8 M€ au titre des subventions versées) augmentent globalement de 2,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018 mais seulement de 0,5 M€ à périmètre constant respectant ainsi une évolution de +1.2% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement (22,8 M€) attribuées aux partenaires de la Mairie d'Orléans (associations, sociétés sportives…) concernent essentiellement :

- Le Centre Communal d'Action Sociale : 8,193 M€
- Les structures du Théâtre d'Orléans : 2,658 M€
- L'ASELQO : 2,570 M€ (hors marché de prestations de services CLHS)
- Orléans Loiret Basket : 1,012 M€
- L'Antirouille (Astrolabe) : 0,412 M€
- L'USO Football – association et SASP : 0,459 M€
- L'USO Judo : 0,337 M€
- La SMO Gym : 0,223 M€
- Le Rugby Club Orléanais : 0,170 M€

C) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2019, en stabilité par rapport au montant notifié en 2017 après avoir subi une légère hausse en 2018 (1,4 M€).

II - L'autofinancement

Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion courantes (1)	167,1 M€	165,9 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	136,2 M€	138,4 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-((2)	**30,9 M€**	**27,5 M€**
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	3,0 M€	2,6 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	**27,8 M€**	**24,8 M€**
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,4 M€
Epargne brute (9) = (7) - (8)	**24,4 M€**	**21,4 M€**
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	**13,2 M€**	**10,9 M€**
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	**11,2 M€**	**10,5 M€**

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 24,8 M€ et à 21,4 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 10,5 M€.

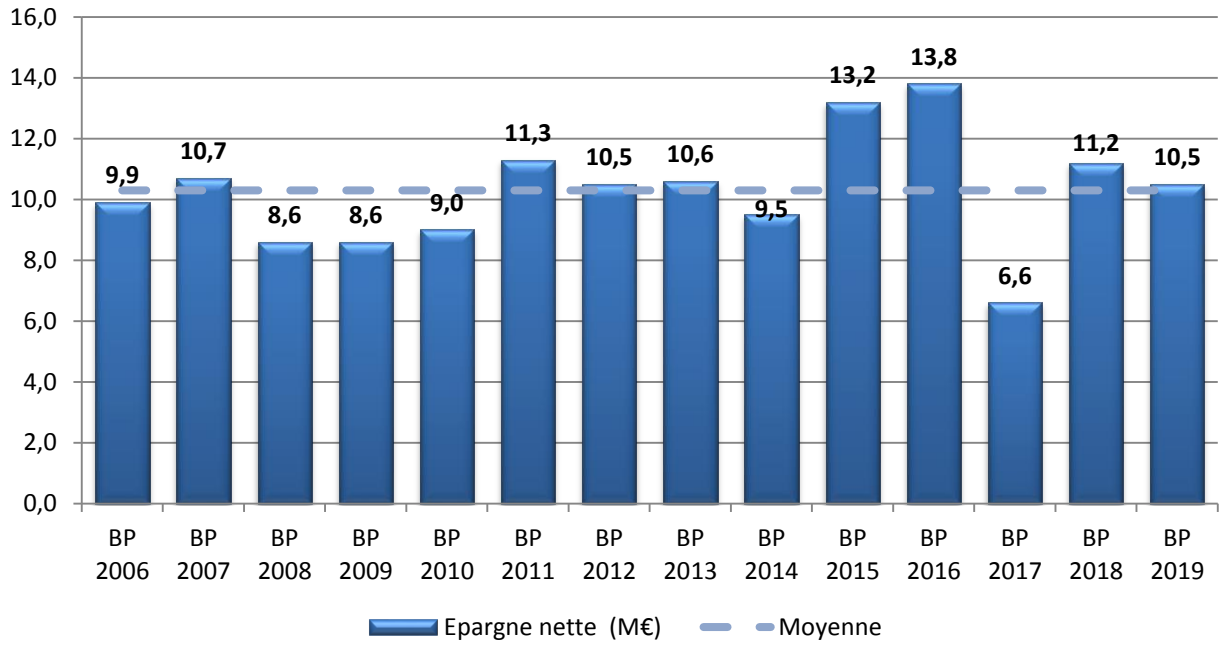

III – Le remboursement de la dette

Un endettement stable et une charge de la dette maitrisée

L'encours de dette estimé fin 2018 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2018 à 16,2 M€.

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2018 autour de 80 M€, net des emprunts transférés à Orléans Métropole pour 20 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 95 M€ fin 2018 correspondant à une évolution du besoin de financement de 8 M€, conforme aux engagements pris dans le cadre du contrat passé avec l'Etat.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2019 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2019 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2019, les crédits inscrits (13,5 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2018.

IV - La section d'investissement

1. L'équilibre global de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	**BUDGET primitif 2018**	**BUDGET primitif 2019**
Dépenses d'équipement	46,8 M€	49,9 M€
attribution de compensation d'investissement	3,4 M€	3,4 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	13,2 M€	10,9 M€
Autres dépenses (op cpte tiers…)	4,2 M€	2,6 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	**67,5 M€**	**66,9 M€**
Total des dépenses d'ordre d'investissement	**0,3 M€**	**0,8 M€**
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**67,9 M€**	**67,6 M€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	**BUDGET primitif 2018**	**BUDGET primitif 2019**
Subventions d'investissement	3,9 M€	5,7 M€
Emprunts	22,2 M€	17,8 M€
FCTVA	4,5 M€	8,0 M€
Produits des cessions (y/c paiement échelonné FAMAR)	5,6 M€	8,0 M€
Autres recettes (op cpte tiers…)	3,5 M€	2,5 M€
Total des recettes rélles d'investissement	**39,8 M€**	**42,0 M€**
Total des recettes d'ordre d'investissement	**28,1 M€**	**25,6 M€**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**67,9 M€**	**67,6 M€**

2. Un investissement soutenu : un effort d'investissement global de 61 M€ (51 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole)

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement et d'attractivité, de proximité et de développement durable définis dans le programme du mandat 2014-2020. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale, et notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Mairie jouant ainsi pleinement son rôle de levier au plan local.

En 2019, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 49,9 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,7 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon.et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 61 M€.

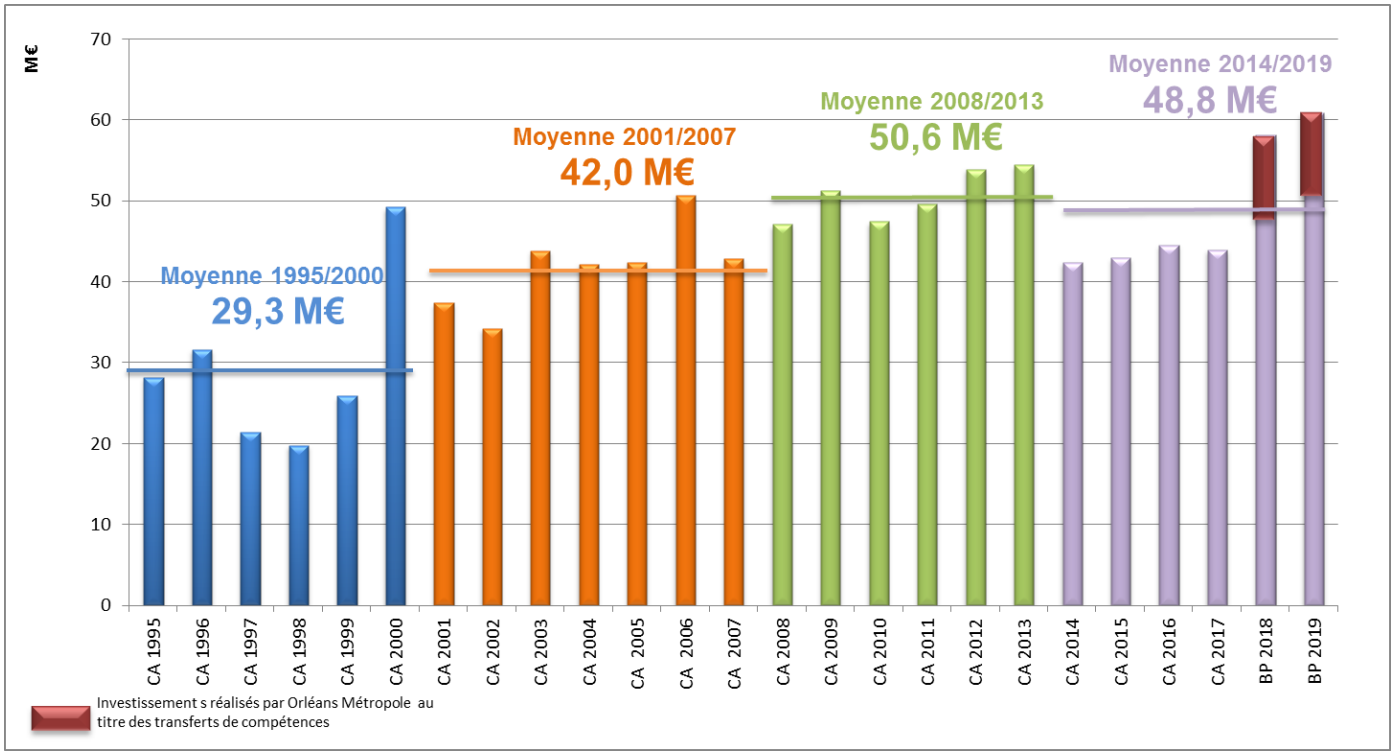

La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Les principaux projets d'investissement sont présentés en annexe du présent rapport

3. Attribution de compensation d'investissement

Sur la base de la CLECT 2017, l'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,375 M€.

4. Les recettes d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

A) Les subventions reçues

Les subventions d'équipement (hors dépénalisation) obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Elles sont attendue à hauteur de 5,1 M€ et concernent principalement :

- la restructuration du muséum - MOBE (2,9 M€) dont 1,2 M€ de la Région, 1,2 M€ du Département et 0,5 M€ de l'Etat
- la rénovation de la piscine la source (1,8 M€) dont 1,3 M€ au titre du CRST et 0,5 M€ du CNDS

B) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 0,553 M€ restent inscrit au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse en sens inverse les frais de gestion et de personnel induit par le recouvrement du FPS.

C) Les recettes de cessions

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2019, les recettes de cessions sont évaluées à environ 6,3 M€ dont l'ancien collège Bailly pour 4,4 M€, la métropole acquérant le site pour y installer des grandes écoles et renforcer l'offre en matière d'enseignement supérieur

Biens	Cessions
Anatole Bailly	4,4 M€
Locaux MSP Liliane Coupez	0,6 M€
Locaux MSP St Marceau	0,6 M€
Terrain Sanitas	0,4 M€
Batiment tricot	0,1 M€
SOLEMBIO	0,2 M€
Total cession	**6,3 M€**

En complément, est inscrite la recette de 1,772 M€ correspondant au 5ème du paiement par Orléans Métropole du site Famar.

D) Les recettes d'investissement récurrentes

Au titre des recettes d'investissement récurrentes, le budget 2019 comprend :

- le Fonds de Compensation de la TVA (8 M€),
  Pour 2019, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement réalisées en 2018, auxquelles s'ajoute l'intégration des biens réalisés dans le cadre de concessions d'aménagement dans le bilan de la Mairie.
- la taxe d'aménagement locale d'urbanisme (0,500 M€).

E) L'emprunt d'équilibre

L'emprunt d'équilibre 2018 inscrit au budget s'établirait à 18 M€. Sur cette base, la dette s'établirait à 95 M€ en 2018, ce qui correspond à un niveau d'endettement très inférieur à la moyenne des villes comparables.

Fin 2019, compte tenu des remboursements de capital (11 M€) et des emprunts nouveaux à souscrire (18 M€), la dette devrait s'établir autour de 102 M€ correspondant à un besoin de financement de l'ordre de 7 M€ qui respecte l'objectif contractualisé.

PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,639 M€, regroupe les activités dont la règlementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,151 M€ (équilibre du magazine municipal).

PARTIE VII : FOCUS COMPETENCES ET EQUIPEMENTS TRANSFERES

Rappel des étapes de construction de la Métropole :

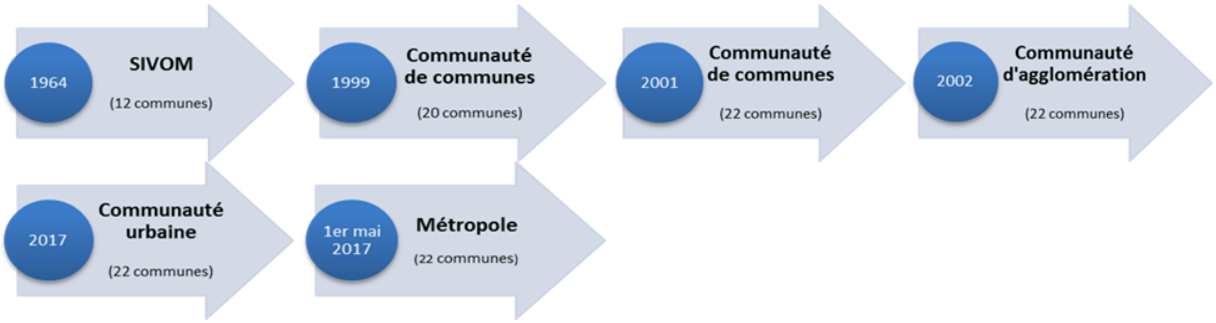

A chaque étape de sa transformation, la Métropole a acquis des compétences supplémentaires. Ces transferts de compétences résultent, soit des obligations prévues par les textes (obligation de transfert) soit de la volonté partagée des communes qui composent l'EPCI qui délibèrent à la majorité qualifiée.

En tout état de cause, les transferts de compétence et/ou l'acquisition de compétences facultatives ainsi que les déclarations d'intérêt métropolitain répondent, dans un objectif local et national d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service rendu, aux critères suivants :

- **Caractère industriel et commercial du service public** : relation de type client/fournisseur pour des services donnant lieu à facturation et notamment : eau potable, assainissement, parkings, chauffage, électricité, gaz, réseaux télécom
- **Volonté ou opportunité forte d'uniformisation du service sur l'ensemble du territoire de l'EPCI**, c'est le cas des pour les compétences gestion des déchets, gestion des eaux pluviales, gestion de l'espace public et pour la compétence développement économique.
- **Caractère supra communal de l'équipement ou de la compétence** : parc floral, clubs de sport professionnel, Musées de France (MBA, musée historique, MOBE), Zenith, Base de loisirs de l'ile Charlemagne, parc exposition, centre de conférences, patinoire, tourisme, écoles d'enseignement supérieures et centre de formation d'apprentis, soutien à l'agriculture péri urbaine, entre autres.

Ainsi, les transferts de compétence permettent à la Mairie de se concentrer sur les services publics de type régalien et/ou, étroitement liés à la politique municipale : éducation, sport et jeunesse, état civil, famille et solidarité (caractère social), parcs et jardins, vie citoyenne et urbanisme (ZAC), politique culturelle et évènementielle, sécurité et tranquillité publique.

Tableau récapitulatif des compétences exercées par la Métropole :

Compétence	Modalité d'exercice Obligatoire/facultatif	Date d'exercice de la compétence
1° En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel :		
a) Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;	Obligatoire (CGCT Art 5217-2)	Antérieur à 2017 (compétence partagée devenue exclusive)
b) Actions de développement économique, dont la participation au capital des sociétés mentionnées au 8° de l'article L. 4211-1, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain (*)	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	A compter de la date de déclaration d'intérêt Métropolitain
d) Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	01/01/2017
e) Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017 (compétence partagée devenue exclusive)
2° En matière d'aménagement de l'espace métropolitain :		
a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	01/01/2017
b) Organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de déplacements urbains ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017 (compétence partagée devenu exclusive) pour les transports urbains et depuis le 01/01/2017 pour les parcs de stationnement
c) Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017 (compétence exercée sur les voiries d'intérêt communautaire devenu eclusive sur l'ensemble des voiries à compter du 01/01/2017
e) Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L. 1425-1 du présent code ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	
3° En matière de politique locale de l'habitat :		
a) Programme local de l'habitat ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
b) Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017 (compétence partagée devenu exclusive)
c) Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017 (compétence partagée devenu exclusive)
d) Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
4° En matière de politique de la ville :		
a) Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017 (compétence partagée devenu exclusive)
b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017 (compétence partagée devenu exclusive)
c) Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017 (compétence partagée devenu exclusive)

Compétence	Modalité d'exercice Obligatoire/facultatif	Date d'exercice de la compétence
5° En matière de gestion des services d'intérêt collectif :		
a) Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 et eau ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
b) Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	01/01/2017
c) Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	sans objet à ce jour
d) Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
e) Service public de défense extérieure contre l'incendie ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	01/01/2017
6° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	
a) Gestion des déchets ménagers et assimilés ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
b) Lutte contre la pollution de l'air ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
c) Lutte contre les nuisances sonores ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
d) Contribution à la transition énergétique ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
e) Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	Antérieur à 2017
f) Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	01/01/2017
g) Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	01/01/2017
h) Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	01/01/2017
i) Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du présent code ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	01/01/2017
j) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	01/01/2017
k) Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques.	Obligatoire Art 5217-2 du CGCT	sans objet à ce jour
6° Compétences facultatives et intérêt Métropolitain		
centre de formation d'apprentis ;	compétence faculative	Antérieur à 2017
soutien à la mission locale de l'Orléanais et aux organismes d'insertion par l'emploi ;	compétence faculative	Antérieur à 2017
production d'énergie renouvelable dans les conditions fixées par l'article L. 2224-32 du code général des collectivités territoriales ;	compétence faculative	42736
soutien à l'agriculture périurbaine ;	compétence faculative	Antérieur à 2017
éclairage public ;	compétence faculative	01/01/2017
plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics au sens de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;	compétence faculative	Antérieur à 2017
lycées et collèges dans les conditions fixées au titre Ier du livre II et au chapitre Ier du livre IV ainsi qu'à l'article L. 521-3 du code de l'éducation ;	compétence faculative	01/01/2017
gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).	compétence faculative	01/01/2017
Création et gestion de la fourrière animale	compétence faculative	01/01/2018
Aménagement et gestion du Parc Floral de la Source	compétence faculative	01/01/2018
Ecole supérieur d'art et de Design d'Orléans (ESAD)	compétence faculative	01/01/2018
Musée des beaux-arts d'Orléans ;	intérêt métropolitain	01/01/2019
Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (MOBE) ;	intérêt métropolitain	à l'issue de la réhabilitation
Hôtel Cabu - Musée d'histoire et d'archéologie ;	intérêt métropolitain	01/01/2019
Zénith.	intérêt métropolitain	01/01/2019
Soutien aux clubs sportifs SEMSL Orléans Loiret Basket, SASP Orléans Loiret Football, SASP Fleury Loiret Handball, et association sportive Saran Loiret Handball ;	compétence faculative	01/01/2019
Coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé ;	compétence faculative	02/01/2019
Aménagement et gestion du parc des Jardins de Miramion de Saint-Jean-de-Braye	compétence faculative	03/01/2019

(*)Lorsque l'exercice des compétences mentionnées au présent I est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt métropolitain, celui-ci est déterminé par le conseil de la métropole à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du décret prononçant la création de la métropole. A défaut, la métropole exerce l'intégralité des compétences transférées.

La déclaration d'intérêt Métropolitian est décidée par le conseil Métropolitain à la majorité des deux tiers

Le trasnfert de compétences facultatives nécessite que les 22 communes et la Métropole délibèrent la modification statutaire de la Métropole. Après la délibération du conseil métroplitain, les conseils municpaux de chacune des communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la présente délibération, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Annexe : Principaux investissements prévus en 2019, par politique publique :

Libellé opérations	Montant
RENOVATION PISCINE LA SOURCE	12,000 M€
CENTRE AQUALUDIQUE	3,500 M€
COLLEGE ORLEANS NORD EST	0,707 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,670 M€
CNFPT - ACQUISITION	0,600 M€
STADE JANCOU - RENOVATION VESTIARES	0,550 M€
HYPPODROME ILE ARRAULT	0,360 M€
CNFPT - TRAVAUX AUBERGE DE JEUNESSE	0,300 M€
RENOVATION GYMNASE GASTON COUTE	0,200 M€
EQUIPEMENT ASELQO	0,200 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,150 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT	0,150 M€
PALAIS DES SPORTS SECURITE INTERIEURE	0,145 M€
EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS	0,100 M€
SPORT- STRUCTURE INDOOR OUTDOOR	0,100 M€
DIVERS SPORTS - JEUNESSE	0,261 M€
SPORTS - JEUNESSE	**20,0 M€**

Libellé opérations	Montant
RESTRUCTURATION MUSEUM	6,185 M€
VINAIGRERIE EQUIPEMENT CULTUREL	1,019 M€
CONSERVATOIRE DE LA MADELEINE	0,450 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,410 M€
RECONFIGURATION MUSEE BEAUX ARTS	0,400 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE	0,210 M€
MUSEE BEAUX ARTS - EQUIPT- AMENAGT	0,182 M€
TRAVAUX SAUVEGARDE CONSERVATOIRE	0,180 M€
NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	0,150 M€
CARRE ST VINCENT	0,150 M€
CONSERVATOIRE	0,135 M€
LEG GUILLAUX ACQUISITION OEUVRE CMBA	0,130 M€
BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2	0,120 M€
ARCHEOLOGIE	0,115 M€
RESTAURATION HOTEL GROSLOT	0,100 M€
GROSSES REPARATIONS MONUMENTS HISTORIQUES	0,100 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,100 M€
MUSEUM	0,095 M€
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPM	0,085 M€
FRAC	0,075 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEES	0,075 M€
3ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0,070 M€
MARCHE DE NOEL 20XX	0,065 M€
ANIMATION QUAI DE LOIRE	0,058 M€
CARRE ST VINCENT-RENOUV MAT ET MOBILIER	0,055 M€
MUSEE DES BEAUX ARTS - SECURITE	0,050 M€
DIVERS CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIR	0,190 M€
CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	**11,0 M€**

Libellé opérations	Montant
ANCIEN COLLEGE BOLIERE AMENAGMENT LOCAUX SCOLAIR	1,300 M€
GOUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND	0,896 M€
GROSSES REPARATIONS BAT. SCOLAIRES 1ER DEG	0,868 M€
REAMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,500 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BAT. PUB.	0,500 M€
SECURITE ECOLES ALARMES ET ECLAIRAGES	0,400 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,350 M€
RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MERMOZ	0,340 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,250 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,200 M€
MAISON SANTE ST MARCEAU	0,200 M€
SEGPA DUNOIS	0,130 M€
DOMAINE DE SOULAIRE	0,100 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,100 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX	0,080 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,075 M€
GROUPE SCOLAIRE MICHEL DE LA FOURNIERE	0,075 M€
RENOVATION ECOLE CAPUCINS SJLB	0,050 M€
CARMES MADELEINE ZAC	0,050 M€
DIVERS EDUCATION - FAMILLET - SOLIDARITE	0,170 M€
EDUCATION - FAMILLET - SOLIDARITE	**6,6 M€**

Libellé opérations	Montant
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	1,000 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	1,000 M€
COMET - RELOCALISATION POLE SPORTIF	1,000 M€
CARMES VOIRIES	0,675 M€
CARMES MADELEINE ZAC	0,600 M€
RESERVES FONCIERES	0,340 M€
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	0,256 M€
CTA CREATION VOIE DES ECOLES	0,250 M€
CTA - RUE LEO DELIBES	0,200 M€
PROJET URBAIN DU VAL OUEST	0,200 M€
DIVERS AMENAGEMENT URBAIN	0,118 M€
AMENAGEMENT URBAIN	**5,6 M€**

Libellé opérations	Montant
GROSSES IMMEUBLES COMMUNAUX	0,780 M€
CREATION CIMETIERE LA SOURCE	0,740 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,425 M€
TRAVAUX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	0,300 M€
COLLEGE ORLEANS NORD EST	0,293 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,250 M€
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,250 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,178 M€
ACTIONS COMMERCE	0,080 M€
DGA - LOGICIEL MODULE PLANIS	0,075 M€
MISE EN OEUVRE NUMERIQUE DANS BATIMENT	0,070 M€
AMENAGEMENT CIMETIERES	0,060 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,060 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,052 M€
RENOUV - DISPOSITIF ELECTRIQUE	0,050 M€
RENOVATION DES ASCENSEURS	0,050 M€
DIVERS MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS MUNICIPAUX	0,465 M€
MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS MUNICIPAUX	**4,2 M€**

Libellé opérations	Montant
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,501 M€
VOIRIE REMISE ETAT MISE LUMIERE INTRAMAI	0,410 M€
VOIRIE - RUE DE L'UNION - ORLEANS	0,300 M€
ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATIF	0,300 M€
ESPACE PUBLIC AIRES DE JEUX	0,260 M€
BIODIVERISTE	0,125 M€
STATIONNEMENT SUR VOIRIE	0,115 M€
FLEURISSEMENT	0,075 M€
DIVERS ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	0,173 M€
ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	**2,3 M€**
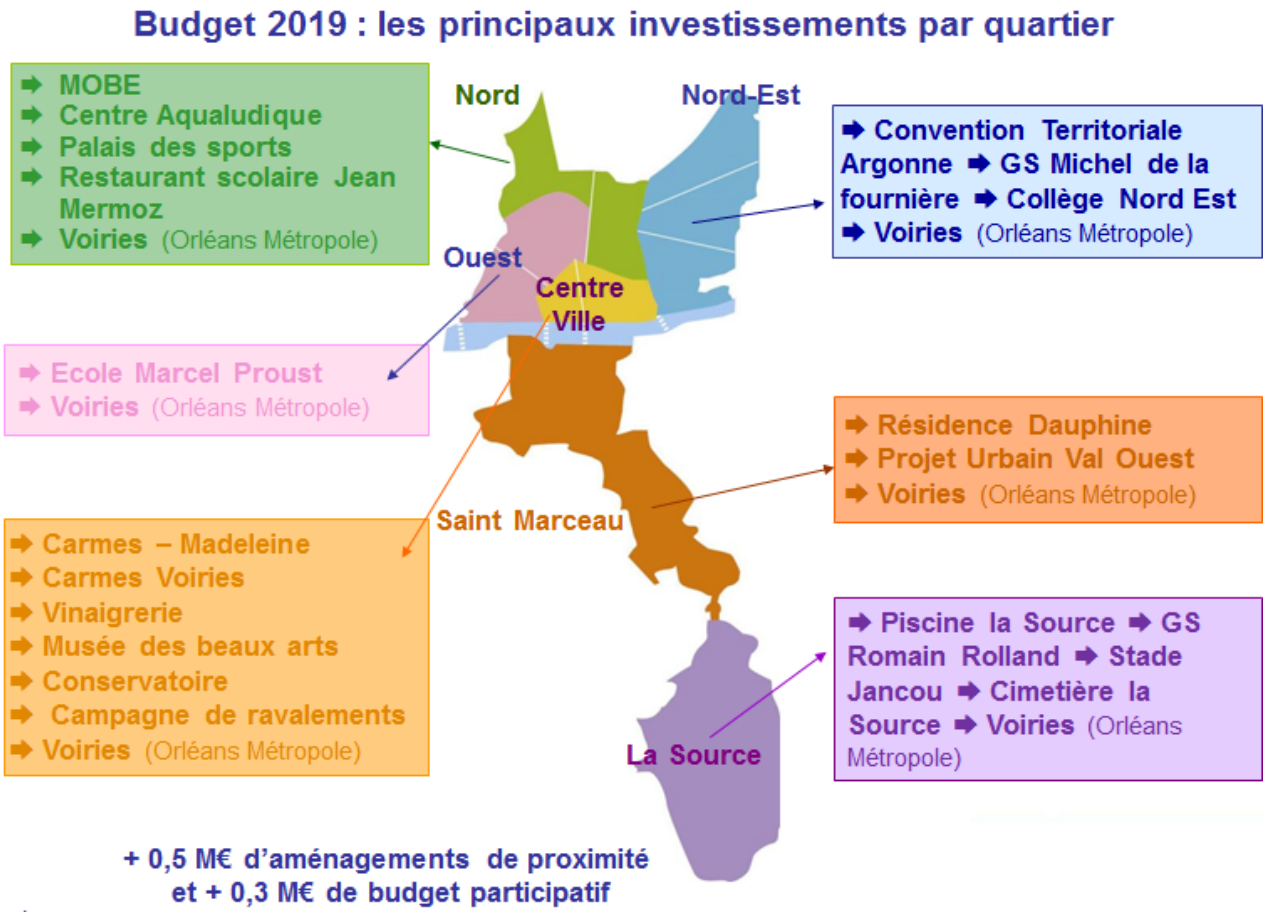
Libellé opérations	Montant
VIDEO PROTECTION	0,145 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,065 M€
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,044 M€
DIVERS SECURITE-TRANQUILLITE	0,023 M€
SECURITE-TRANQUILLITE	**0,3 M€**
TOTAL GENERAL	**49,9 M€**